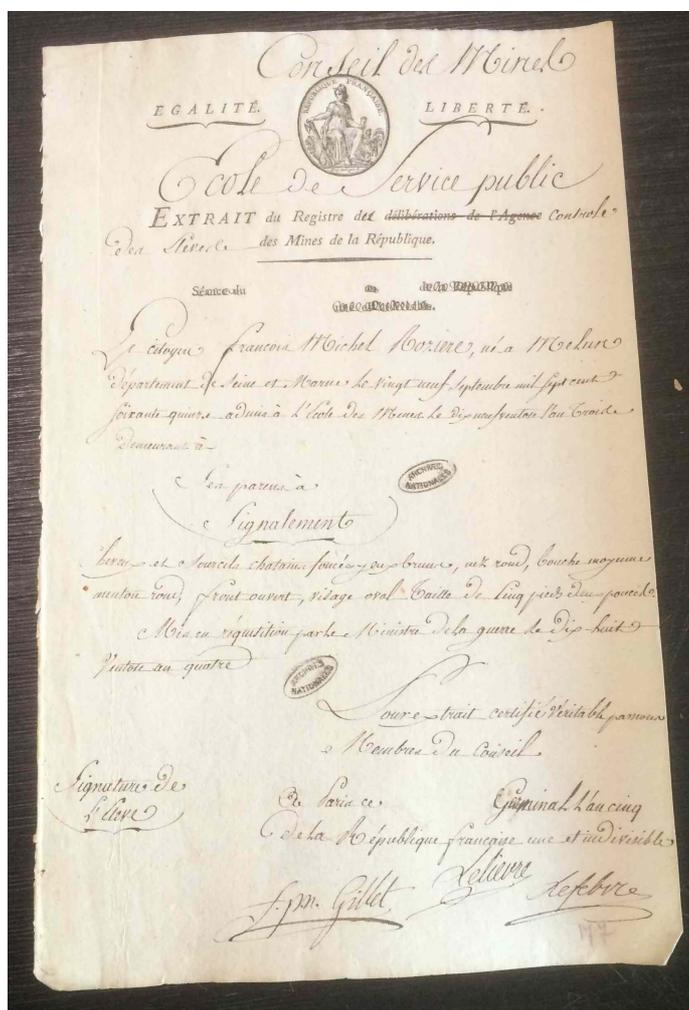


L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES DE ROZIERE, DE LA CAMPAGNE D'EGYPTE AU RELEVEMENT DES MINES DE LA MACHINE

Jean-Philippe PASSAQUI

Associer dans un même numéro du Marteau Pilon un rapport de François de Champeaux et une biographie de François-Michel de Rozière semble logique¹. En effet, ces deux ingénieurs des Mines, qui ont exercé une influence majeure sur les débuts de la grande industrie sidérurgique nivernaise et dans l'expertise répétée des mines de houille de La Machine, présentent d'autres points communs. Si leur carrière est passée par Nevers, elle a commencé dans un cadre commun, celui de la reconstitution d'une administration des Mines, en 1794, année marquée par le recrutement de 40 élèves-ingénieurs qui présentent la particularité, contrairement aux promotions suivantes, de ne pas être passés, au préalable, par les bancs de l'École polytechnique, elle aussi en cours de création. Ils ont également quitté en même temps le Corps des mines, poussés vers la retraite².



¹ Qu'il convient bien d'orthographier de Rozière et non de Rozières, orthographe erronée répandue de son vivant, dans les références postérieures à ses travaux dans le cadre de l'Expédition d'Égypte, mais aussi dans des ouvrages plus récents. Il est d'ailleurs nommé de Rozières (François Michel) et non de Rozière dans l'ouvrage de référence de Thépot. A. THÉPOT, *Les ingénieurs des Mines du XIX^e siècle, histoire d'un corps technique d'État*, Paris, ESKA, 1998, p. 168.

² De Rozière couvrait les départements du XI^e arrondissement minéralogique, dont Nevers est le chef-lieu (Nièvre, Cher, Allier et Saône-et-Loire). Il avait trois ingénieurs sous ses ordres, l'ingénieur ordinaire Coste, pour la Saône-et-Loire, l'ingénieur ordinaire Gabé pour l'Allier, l'Aspirant Delamothe assurant l'activité administrative dans la Nièvre et le Cher. Preuve de la précipitation de la décision de mise à la retraite d'office, de Rozière est remplacé par l'ingénieur ordinaire Allou, qui fait, pour l'occasion, fonction d'ingénieur en chef.

Dossier de Rozière, Archives nationales, F14/2737/1
Admission à l'École des Mines

Mais leurs origines sont différentes. Les études initiales de Rozière, si elles ont pu lui être d'une certaine utilité au cours de sa carrière, ne présentent pas le même intérêt que celles de Champeaux, au moment de passer les épreuves d'entrée dans le Corps des mines.

De Rozière est né à Melun, d'un père notaire. Il a fait des études de droit public, alors que de Champeaux avait suivi une scolarité devant l'amener à devenir officier dans l'arme du Génie. Son apprentissage s'est donc opéré sur le terrain. D'ailleurs, au cours de sa carrière, de Rozière doit reconnaître une grande partie de la France minérale, par ses affectations successives à la tête d'arrondissements minéralogiques, à un moment où la faiblesse des effectifs du Corps des mines implique de devoir rayonner sur des territoires étendus. C'est la dernière de ses affectations, à Nevers, qui justifie le présent article. Avant cela, de Rozière a été absorbé par plusieurs missions qui ont donné un éclat particulier à son parcours. De Rozière se fait remarquer par ses pairs du fait de la qualité de ses rapports, même si le contenu de ceux-ci prend souvent une importante liberté au regard du but initial. Il se signale tout autant par ses recherches et études des différents gisements situés dans les départements des Vosges, du Haut-Rhin et de la Haute-Marne où, au gré des sollicitations des préfets ou du Conseil des mines, il inspecte successivement les mines et les établissements métallurgiques. Ses travaux portent surtout sur la découverte et la mise en valeur de combustibles, la houille, mais aussi la tourbe. En métallurgie, les résultats les plus remarquables qu'il obtient se manifestent dans l'affinage du fer au charbon de terre, pour abaisser les coûts de production³. Ce faisant, quand il arrive à Nevers à la fin de sa carrière, sa vie professionnelle a été jalonnée d'épisodes riches et utiles au moment de découvrir des établissements comme celui de Fourchambault, ou encore les mines de La Machine.

I) De Rozière, de l'École des Mines à la campagne d'Égypte

1) Les années de formation

De Rozière intègre le Corps des mines après avoir passé un examen le 3 pluviôse de l'an III. Comme l'École des mines est en cours de constitution, une grande partie de l'apprentissage passe par l'immersion au sein de la France minérale. À son entrée dans le Corps, l'Agence des Mines envoie l'élève de Rozière à la découverte des exploitations les plus importantes de France. Moins de six mois s'écoulent entre son admission comme élève et son départ en mission, pour le IV^e arrondissement minéralogique. À la fin de floréal de l'an III, il séjourne à Alais (Alès), après avoir accompagné l'ingénieur Laverrière⁴. En chemin, il s'est arrêté au Creusot, lieu sans doute le plus apte à l'approfondissement de connaissances encore vagues. Dans un périmètre étrié sont réunies des mines de houille, de minerai de fer et un établissement sidérurgique. Il doit y apprendre à lever les plans de travaux souterrains, avant de se diriger vers la mine de cuivre de Chessy, dans le Rhône, et retrouver la famille Jars, pour découvrir l'exploitation et la préparation du minerai. Mais c'est surtout dans les mines métalliques et de houille du Gard que de Rozière doit parfaire son apprentissage. La formation est encore balbutiante et les conseils, missions qu'il peut mener au profit des inspecteurs et ingénieurs des Mines sont rares⁵. Si, au cours des premières étapes, de Rozière est accompagné et dispose d'une véritable feuille de route, il est pratiquement laissé à l'abandon par l'Agence des mines dès qu'il atteint le but de sa mission, et ne peut, en définitive, la mener à bonnes fins, faute de moyens financiers qui lui permettraient de se déplacer et de se loger. Il n'y reste que quelques mois, avant de revenir à Paris pour passer un nouveau concours⁶. Au cours de cette période, après que l'ingénieur Laverrière l'a installé auprès des mines de Villefort, il tente, dans la mesure du possible, de visiter et expertiser les mines des Cévennes, avec une efficacité relative, faute de connaissances, mais aussi en raison de la violence d'un épisode cévenol qui interrompt sa tournée, après avoir détruit l'essentiel des moyens de communication.

³ Mais la portée de ses essais reste limitée par l'origine de la houille utilisée, qui provient de Rive-de-Gier, dans la Loire.

⁴ En fait, Louis de La Verrière, qui fut proche, au début de sa carrière, de Gabriel Jars.

⁵ Archives nationales (AN) F14/2737/1, Lefebvre, Gillet, membres composant l'Agence des mines, instructions au citoyen Rozière, Paris, le 6 germinal an III.

⁶ Sa mission au sein de la 4^e région minéralogique couvre la période suivante : du 17 germinal de l'an III au 1^{er} brumaire de l'an IV.

N^o 1^{er}

COMMISSION
DES
ARMES, POUDRES,
ET EXPLOITATION
DES MINES
DE LA REPUBLIQUE.

*par journal
19. ventose an 3*



ÉGALITÉ.

Cette Division

Armes

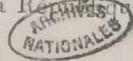
N^o 2779

..... 2

26,356.

Extrait du registre des arrêtés et délibérations de la Commission
des armes et poudres de la République.

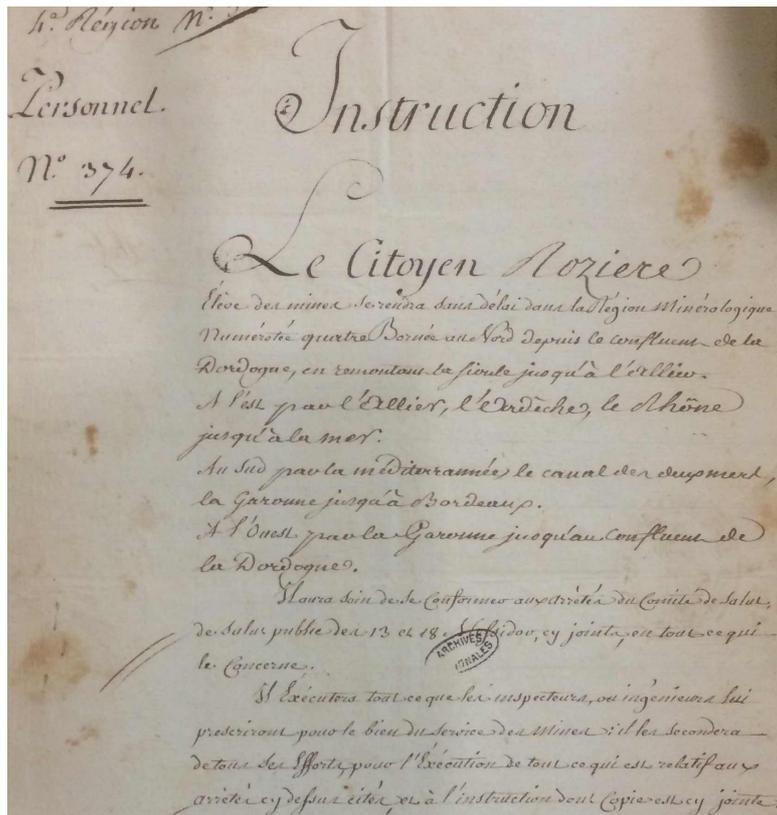
Du 19. Ventose, l'an 3^{me} de la République,
une et indivisible.



LA Commission des Armes, Poudres et exploitation
des Mines de la République,



*Vu le rapport de l'agence des Mines,
en date du 2. Ventose, présent mois, et
l'approbation du Comité de Salut Public, du
11. Du même mois.*

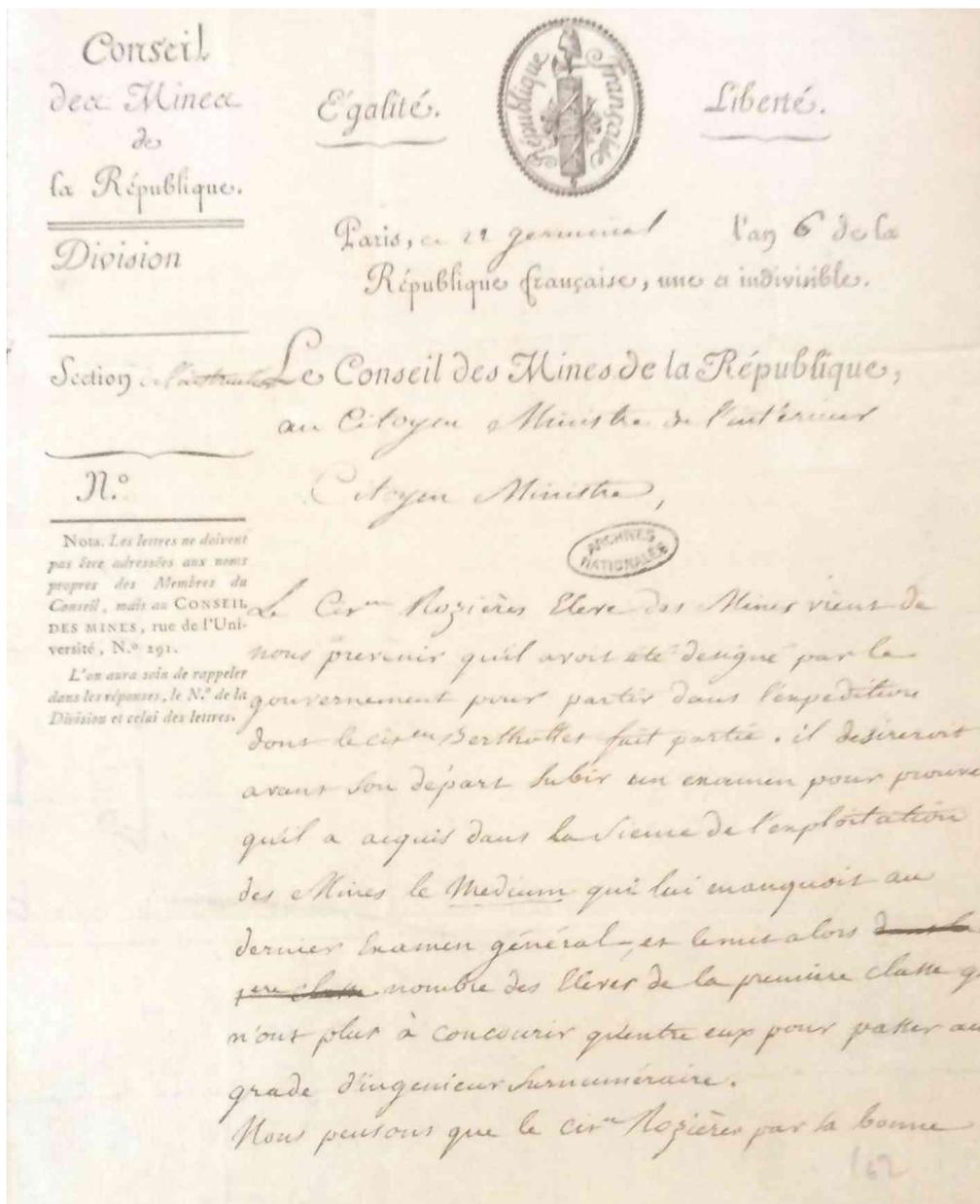


**Dossier de Rozière, Archives nationales, F14/2737/1
Ordre de mission le rattachant à la IV^e région minéralogique**

De Rozière rentre ensuite à Paris où, comme de Champeaux, il fait partie des vingt élèves de la première promotion à avoir été conservés après un nouveau concours⁷, sur les 40 recrutés. Une fois sa formation achevée, il passe un nouveau concours et poursuit ses expéditions, après sa nomination au grade d'ingénieur surnuméraire le 20 prairial de l'an VI⁸.

⁷ Il est classé 11^e.

⁸ En calendrier romain, de Rozière devient élève-ingénieur des Mines le 9 mars 1795 et ingénieur ordinaire des Mines le 8 juin 1798.



Dossier de Rozière, Archives nationales, F14/2737/1
Demande pour subir les examens d'ingénieur des Mines par anticipation

2) L'expédition d'Égypte

La fonction d'ingénieur surnuméraire oriente son titulaire vers des missions en France, mais elle prend, avec de Rozière, une tournure particulière puisqu'il part, de 1798 à 1801, en mission extraordinaire en Égypte. Cette partie de sa carrière, la seule connue et celle sur laquelle nous possédons le plus d'informations, est effectivement extraordinaire. Sa présence gagne en importance après les départs successifs des ingénieurs associés à ses travaux. Parti dans l'ombre du grand minéralogiste français Dolomieu, il est un des membres du groupe d'ingénieurs des Mines dont les attributions vont bien au-delà de la seule reconnaissance géologique de l'Égypte. De Rozière fait donc partie de ces jeunes savants qui accompagnent le général Bonaparte. Les événements donnent à sa présence une importance primordiale, qu'il n'a d'ailleurs cessé de rappeler tout au long de sa carrière. Car si l'Égypte lui a apporté un prestige certain, et une reconnaissance par la participation ultérieure aux différents volumes publiés sous l'égide de la Commission d'Égypte, cette longue parenthèse a aussi permis à certains de ses collègues de le devancer et de pouvoir prétendre plus tôt à des fonctions supérieures au sein du Corps des Mines. En outre, la carrière de Rozière a souvent été scandée par la reprise plus ou moins chaotique de la rédaction de l'ouvrage. Son dossier dans la série F 14 des archives nationales contient plusieurs documents dans lesquels il évoque, avec beaucoup de détails, la tournure particulière prise par sa

participation à la campagne d'Égypte et notamment les longs trajets qu'impliquent les missions qu'il se voit attribuer, avec ou sans l'appui des troupes françaises⁹.

Ses déplacements interminables s'effectuent souvent seul ou presque. Ils sont loin de se cantonner au delta du Nil, dont il se lasse d'ailleurs assez rapidement¹⁰. Après la tentative de retour en France de Dolomieu, de Rozière se retrouve plus isolé et reçoit ses ordres directement des commandants en chef de l'Expédition, à savoir Kléber et, après l'assassinat de ce dernier, Menou. Contrairement à ses collègues qui restent le plus souvent cantonnés en Basse-Égypte, Rozière poursuit ses reconnaissances méthodiques, dont il ramène des échantillons pétrographiques et minéralogiques, mais aussi de précieux renseignements économiques, stratégiques, auxquels il associe, bien sûr, un intérêt constant pour la relation entre matériaux de construction, redécouverte des carrières antiques et fouilles des vestiges de la civilisation égyptienne.

Pour ce faire, il sillonne une grande partie de l'Égypte, en commençant d'abord par la moyenne Égypte, avant, sur les ordres du commandant en chef de l'expédition, de rejoindre le général Desaix en Haute-Égypte¹¹, de l'accompagner, puis de suivre la colonne dirigée par les généraux Belliard et Donzelot jusqu'à la première cataracte du Nil¹². Au cours de cette mission, du fait de sa fonction, il s'est notamment intéressé aux exploitations antiques de plomb et de cuivre, études qui l'ont conduit jusqu'à la mer Rouge. De la nomination de Kléber à son assassinat, les périples de Rozière sont cantonnés au nord du pays, avec la description de l'isthme de Suez, du delta du Nil et la reconnaissance des côtes et des déserts de Libye. Sous Menou, il prend le chemin de l'est jusque dans l'ancienne province romaine d'Arabie Pétrée. À ses missions scientifiques s'ajoutent parfois des demandes d'informations, notamment lors de sa campagne en Syrie-Jordanie : « D'après les instructions particulières du général en chef, l'ingénieur soussigné a visité et fait le recensement complet des tribus arabes qui habitent ces déserts, du nombre d'hommes portant les armes et l'évaluation des secours et des moyens de transport qu'ils pouvaient fournir, dans le cas, alors imminent, d'une invasion de l'armée ottomane réunie sur les frontières de la Syrie. »

3) Une carrière marquée par l'expédition

De Rozière reste donc associé à l'Expédition d'Égypte jusqu'au terme de celle-ci. Il parvient en fin de compte à retourner en France avec les autres savants restés en Égypte, tout en ayant pu conserver ses échantillons pétrographiques et minéralogiques¹³. Il rejoint Marseille après la capitulation des armées françaises, en parvenant à préserver les collections constituées au cours de ses déplacements. Sur les onze caisses d'échantillons de pierres déposées, dans un premier temps, au musée de Marseille, neuf sont le résultat des pérégrinations égyptiennes de Rozière.

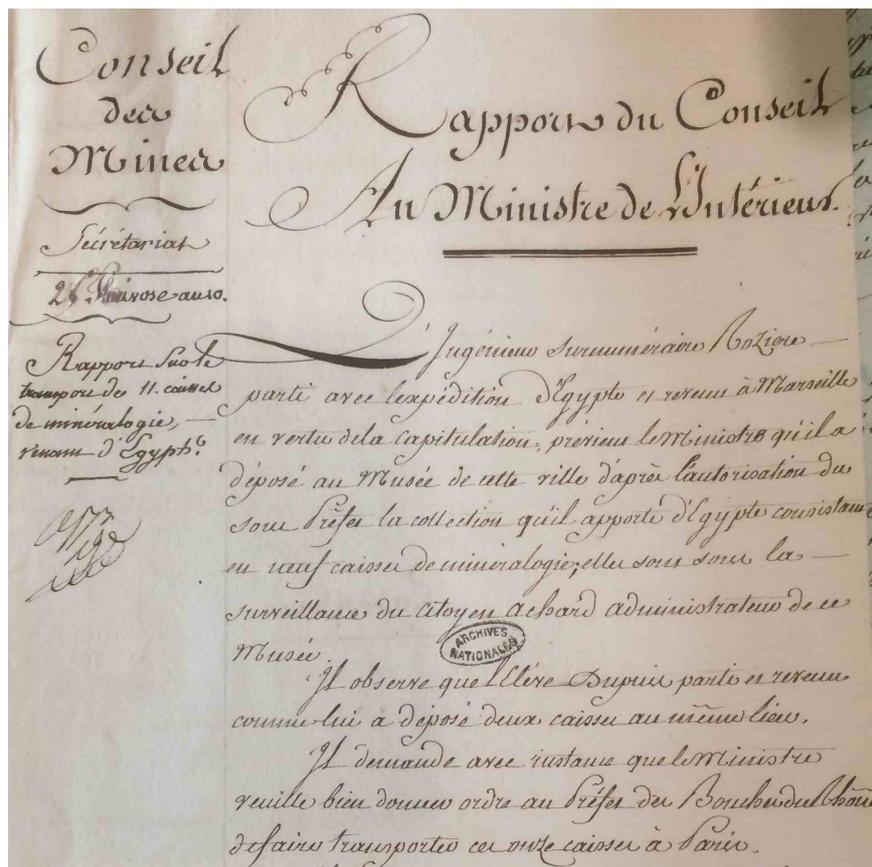
⁹ Voir la biographie de Rozière rédigée par J-M. DROUIN, in P. BRET, « L'expédition d'Égypte, une entreprise des Lumières (1798-1801) », *actes du colloque de Paris* (8-10 juin 1998), Académie des sciences, Paris, 1999, 436 p. et <http://www.anales.org/archives/x/roziere.html>

¹⁰ F. MASSON, « L'Expédition d'Égypte », *ABC Mines*, décembre 1997, N°12. Rozière écrit à ce sujet : « Quand un Européen, accoutumé aux sites variés, au ciel changeant de son pays débarque en Égypte et parcourt le Delta, c'est un spectacle qui l'étonne par sa nouveauté, mais qui bientôt le lasse et l'attriste, que l'aspect de ce vaste terrain où l'on n'aperçoit pas un éminence naturelle, pas un ravin... »

¹¹ Il n'indique pas, dans ses rapports, s'il est accompagné des ingénieurs du Corps des Ponts-et-Chaussées et de ses camarades du Corps des Mines à qui la même mission a été confiée.

¹² À propos de son intégration à la colonne Desaix, Rozière note : « Lorsque j'ai accompagné la division du général Desaix jusqu'au-delà des cataractes, les incursions que j'ai fait dans les déserts voisins ont procuré les renseignements nécessaires pour couper toutes les communications aux Mamelouks réfugiés dans la Nubie et surprendre leurs caravanes. Lorsque les Français eux-mêmes se sont trouvés coupés par l'arrivée imprévue des Mecquois, les munitions de guerre étant épuisées après des combats réitérés, j'ai indiqué les ressources que fournissaient les montagnes voisines pour y suppléer en partie d'une manière prompte et facile. »

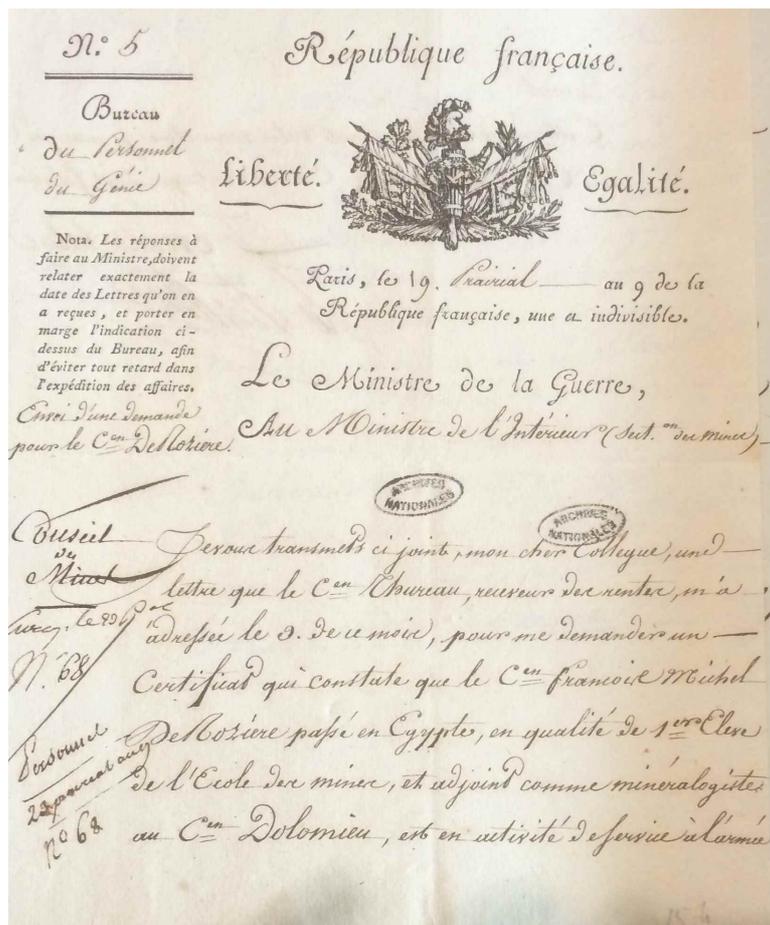
¹³ Beaucoup d'échantillons et de documents n'ont pas subi le sort de la pierre de Rosette, malgré le manque d'intérêt de Menou pour les travaux des savants et grâce aux négociations de Geoffroy Saint-Hilaire. Voir aussi, F. MASSON, « L'expédition d'Égypte et la "Description" », *Bulletin de la Sabix* [En ligne], 1/1987, mis en ligne le 5 novembre 2010, p. 6. Consultable sur <http://sabix.revues.org/203>.



Dossier de Rozière, Archives nationales, F14/2737/1
Rapport sur le transport de 11 caisses d'échantillons minéralogiques
(dont les 9 rapportées par de Rozière)

Sa promotion au grade d'ingénieur ordinaire et son affectation au sein d'un arrondissement minéralogique l'éloignent ensuite pendant plusieurs années de ses écrits sur l'Égypte. Mais chaque courrier adressé à son administration, notamment pour hâter des promotions dont bénéficient déjà certains de ses collègues, constitue un moyen pour rappeler l'importance de sa mission. C'est encore l'argument qu'il met en avant en 1809 : « Devais-je abandonner entièrement des travaux sur l'Égypte dont j'étais seul dépositaire et l'honneur même du Corps le permettrait-il ? Personne n'ignore que plusieurs ingénieurs des Mines ont été envoyés par le gouvernement pour visiter l'Égypte et ses déserts jusqu'alors inconnus. Les talents et les malheurs de M. Dolomieu ont donné dans toute l'Europe une assez grande célébrité à cette intention du gouvernement ; l'Empereur attache une sorte d'intérêt personnel où il doit concourir lui-même. Il a vu au Kaire (sic) avec mécontentement le départ précipité de M. Dolomieu et on l'a assuré que sa tâche serait remplie (il est fâcheux peut-être qu'elle ne soit pas tombée entre des mains plus habiles, mais j'ai fait ce que j'ai pu. On ne peut me faire un crime du reste)¹⁴. »

¹⁴ AN F14/2737/1, Rozière, Courrier aux membres composant le Conseil des Mines, Paris, le 8 février 1809. À cette époque, le Corps des Mines réfléchit sur l'orientation à donner à son activité, alors que la loi du 21 avril 1810 est en préparation. Cf. à ce sujet : A-F. GARÇON, « Un Corps technique et ses raisons », *Actes du colloque Les ingénieurs des Mines : cultures, pouvoirs, pratiques*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2012, p. 157.



Dossier de Rozière, Archives nationales, F14/2737/1
Maintien dans le Service des Mines au retour de l'Expédition d'Égypte

Cette contribution n'est pas anodine, surtout en comparaison de la collection rapportée par son collègue Dupuis, beaucoup moins imposante. Quelques mois plus tard, l'élaboration de la Description¹⁵ de l'Égypte débute, à l'instigation de Chaptal. De Rozière participe à la première livraison de l'Expédition d'Égypte, avec notamment une étude sur la provenance des matériaux des monuments de Thèbes.

Les différents volumes de planches et de textes sont publiés entre 1809 et 1822 (1826). Régulièrement, de Rozière, pourtant parti comme simple et obscur ingénieur surnuméraire, est associé à l'avancée des travaux, au point de devenir un contributeur majeur, par la qualité et la profondeur de ses descriptions, mais aussi des planches gravées à partir de ses trouvailles¹⁶. Ses écrits sur l'Égypte ne sont d'ailleurs pas cantonnés à la Description. En 1814 et 1815, il publie quelques articles dans le Journal des Mines, la revue du Corps des mines, consacrés à des questions très éloignées des thèmes habituellement retenues pour cette publication. Comme la participation de Dolomieu¹⁷ et de Cordier à la campagne d'Égypte a été brève, que Dupuis n'est plus en état d'avoir une quelconque activité intellectuelle, Collet-Descotils¹⁸ et de Rozière restent seuls pour conduire les travaux minéralogiques, qui constituent une des plus belles réussites de la Description. Dans un de ses articles

¹⁵ Le titre complet est : *Description de l'Égypte ou recueil des observations et des recherches qui ont été faites en Égypte pendant l'expédition de l'armée française*, Paris, Imprimerie impériale/Imprimerie royale, 1809-1822.

¹⁶ Notamment dans le tome 2.

¹⁷ Dolomieu est déjà un minéralogiste et géologue de renom quand il embarque pour l'expédition d'Égypte. Il est aussi chevalier de Malte et, à ce titre, utilisé par Bonaparte pour hâter la capitulation des Chevaliers de Malte. Il développa à la suite de cet événement un ressentiment manifeste envers le jeune général. Son retour est entré à la postérité, lors de son retour, en raison de sa mise au cachot à la suite d'une escale à Tarente. Dolomieu devait mourir en 1801, peu de temps après sa libération. N. SAUDRAY, « L'expédition d'Égypte : une folie ou un investissement ? », *Bulletin de la Sabix* [En ligne], 20/1999, p. 8, mis en ligne le 11 juillet 2012. Consultable sur <http://sabix.revues.org/877> et F. G. BOURROUILH-Le JAN, « Dolomieu, gentilhomme géologue », *Pour la Science*, N°289, novembre 2001.

¹⁸ Cordier et Descotils participent à la campagne d'Égypte avec le même grade que de Rozière, c'est-à-dire ingénieur surnuméraire.

consacrés à l'Expédition d'Égypte, Francine Masson insiste sur le rôle clé tenu par de Rozière qui écrit¹⁹ : « Ce travail offrira donc une marche particulière. Simple exposé des faits naturels et de leurs conséquences géologiques, il serait dépouillé de sa principale utilité. Ce doit être aussi le développement des rapports du sol de l'Égypte avec les anciens peuples qui l'ont habité, l'ont couvert de leurs monuments, qui, dans les temps les plus reculés, l'ont creusé, traversé, modifié, par leurs travaux dont les vestiges existent encore ; de ces rapports avec certains faits de l'histoire, avec les relations des anciens voyageurs, qui par-là, se trouvant quelquefois éclaircies, deviendront plus curieuses. Alors bien des questions abordées sans succès jusqu'ici pourront être résolues. » L'Expédition d'Égypte n'a pendant longtemps exercé aucune influence positive sur la carrière et les honneurs reçus par de Rozière. En effet, c'est avec retard par rapport à ses camarades de promotion qu'il reçoit la Légion d'honneur, et par un parcours différent. Pourtant, nous venons de constater que de Rozière a été un des contributeurs majeurs de la Description de l'Égypte, avec une participation remarquable à la rédaction des chapitres consacrés à la géologie et à la minéralogie, le tout accompagné de nombreuses représentations des échantillons rapportés²⁰. Il est notamment l'auteur de la V^e partie de la dernière livraison, intitulée « De la constitution physique de l'Égypte et de ses rapports avec les anciennes institutions de cette contrée. »

Voici quelques extraits de la correspondance manuscrite adressée par de Rozière à sa hiérarchie en vue de rappeler ses mérites au cours de l'Expédition d'Égypte²¹.

Document N°1

Paris, le 25 mai 1826

Commission des sciences d'Égypte
Réclamation pour la décoration de la légion d'honneur

Monseigneur

Le grand ouvrage que le gouvernement publie sur l'Égypte est terminé, et la dernière partie en a été mise par vos soins sous les yeux du Roi. Sa majesté a permis que vous lui fissiez connaître les titres des principaux coopérateurs aux témoignages de sa satisfaction et la commission spéciale de l'ouvrage sur l'Égypte s'est empressée de vous adresser des renseignements sur ce sujet. Je regrette de ne pas faire l'éloge de son impartialité, mais il m'est impossible de ne pas réclamer contre un oubli qui n'est pas seulement une injustice manifeste, mais qui dans les circonstances actuelles, a envers moi tous les caractères d'un affront.

Je viens vous supplier Monseigneur d'examiner les motifs de ma réclamation. C'est la première grâce que je sollicite de l'administration après 28 ans de travaux. Réduit à vous parler de moi puisque la Commission spéciale a gardé le silence sur ce qui me concerne, je le ferai avec une parfaite sincérité.

Six ingénieurs des mines furent envoyés en Égypte comme membres de la commission des sciences pour observer et décrire la constitution physique de cette contrée. À leur tête était le célèbre Dolomieu dont la valeur et les malheurs sont connus de toute l'Europe. Les cinq autres étaient :

MM. Cordier, aujourd'hui inspecteur des mines et Professeur au jardin du roi
Descotils²²

¹⁹ F. MASSON, « L'expédition d'Égypte », *art. cit.* Voir aussi, F. MASSON, « L'expédition d'Égypte et la "Description" », *Bulletin de la Sabix* [En ligne], 1/1987, mis en ligne le 5 novembre 2010. Consultable sur <http://sabix.revues.org/203>

²⁰ Le président de la commission d'Égypte signale au sujet de Rozière : « Le célèbre Dolomieu ayant quitté l'Égypte sans avoir pu s'occuper de la minéralogie de cette contrée, notre collègue s'est chargé volontairement, et seul, de cette tâche, et il l'a remplie d'une manière distinguée. Son mémoire sur la constitution physique de l'Égypte renferme (lacune) in folio, mais il a en outre fourni aux autres branches de l'ouvrage un grand nombre d'articles intéressants. Si nous avions supposé que M. de Rozière n'avait pas encore obtenu dans son Corps, la distinction de la Légion d'honneur, nous aurions pris la liberté d'en faire pour lui la demande à votre excellence l'année dernière. » Dans un autre courrier, le même président note : « Après le départ d'Égypte du célèbre Dolomieu, M. de Rozière resta seul chargé de la description minéralogique de l'Égypte. Il s'est acquitté avec succès de cette tâche laborieuse et difficile... Ses collections déposées au cabinet des Mines attestent le zèle qu'il a déployé... »

²¹ Ces documents sont notamment à mettre en relation avec les écrits de Jollois et d'Édouard de Villiers du Terrage, membres du Corps des Ponts-et-Chaussées, relatant presque au jour le jour l'expédition d'Égypte, souvent, d'ailleurs, en compagnie de Rozière. Patrice Bret, « Compte rendu de : Édouard de Villiers du Terrage, L'expédition d'Égypte. Journal d'un jeune savant engagé dans l'état-major de Bonaparte (1798-1801) (édité par Alain Pigéard) », dans *Annales de la Révolution française*, n° 337.

²² Il s'agit en fait de Hippolyte-Victor Collet-Descotils, issu de la même promotion que François de Champeaux, dont le parcours est assez proche puisque, comme lui, il a été élevé au grade d'ingénieur en chef des Mines en 1809. Comme Rozière, Collet-Descotils est surtout connu pour sa participation à l'expédition d'Égypte. Il a aussi joué un rôle actif auprès

Samuel-Bernard
Dupuis²³
Derozière

Je me trouve le seul qui ait parcouru jusqu'au bout la carrière dans laquelle nous étions placés et je suis parvenu à remplir seul la tâche assignée en commun à nous six. Vous pourrez facilement vous assurer aussi que je n'ai pas apporté moins de soins et d'efforts pour exécuter mes longs travaux en France, que de zèle et de dévouement pour en recueillir les matériaux en Egypte. J'insisterai donc plus spécialement sur ce dernier point.

Non seulement j'ai parcouru dans tous les sens l'Égypte et les chaînes de montagnes qui la bordent, mais aucun des quarante mille Français qui composèrent l'expédition ne s'est engagé aussi fréquemment et aussi loin dans les déserts qui environnent de toute part cette contrée, c'est assez vous indiquer les fatigues et les dangers dont mes travaux ont été environnés.

Ces explorations n'avaient pas toujours lieu sous la protection des armées françaises, mais quelquefois aussi en me confiant pendant des mois entiers à la foi des Arabes, notamment dans les déserts du mont Sinaï et sur les côtés de la mer Rouge, d'autrefois en m'acheminant seul à travers le territoire de tribus ennemies, vers les points éloignés qui promettaient le plus d'intérêt pour mes observations. Plusieurs des contrées où j'ai pénétrées n'avaient été visitées par aucun Européen, et quelques unes même ne l'ont pas encore été depuis. La plupart ont été le sujet de découvertes ou d'observations de quelque intérêt non seulement pour les sciences naturelles, mais aussi pour la géographie, pour la navigation de la mer Rouge, pour l'archéologie, etc.

Les collections considérables que j'ai rapportées de ces contrées, avec des peines infinies, étaient les premières de ce genre qui eussent été vues en Europe, et elles sont encore de beaucoup les plus considérables qu'on ait jamais recueillies dans aucune partie de l'Afrique. La gravure seule de ces collections était déjà un travail considérable tout à fait neuf et que l'on avait jugé impossible avant son exécution. Les résultats de mes travaux se trouvent renfermés dans sept cents pages *in folio* répandues dans les différentes livraisons de l'ouvrage que vous venez de présenter au Roi, et dans ce grand nombre de pages, quelle que soit celle par laquelle viendrait à tomber vos regards, vous y reconnaitrez du moins, Monseigneur, l'empreinte d'un grand amour de la vérité pour tout ce qui tient au fond, et quant à la forme, tout le soin qu'il était possible d'exiger d'un homme étranger aux lettres. J'ajouterai aussi que malgré le nombre et l'étendue de mes écrits et la diversité des époques où ils ont été publiés, l'on ne pourrait y trouver une seule phrase qu'un bon français put souhaiter devoir modifier...

Paris, le 25 février 1826
De Rozière

II) Une carrière au sein du Corps des mines

1) Les affectations successives dans les arrondissements minéralogiques

Notre article apporte peu sur ce passage déjà connu de la vie de Rozière. C'est surtout sur d'autres aspects, sans doute plus révélateurs de ce qu'est le Corps des Mines depuis la toute fin du XVIII^e siècle jusqu'à la monarchie de Juillet que nous chercherons à profiter de cette biographie pour faire avancer la connaissance des ingénieurs des Mines.

À son retour en France, Rozière est un des quelques ingénieurs issus de la première promotion qui, comme de Champeaux, restent fidèles à leur corps d'origine. Au fil des ans et des rares promotions, il se retrouve à parcourir la France minérale et à être stationné près d'exploitations minières majeures. Après un an de répit à la suite de son retour d'Égypte, de Rozière est affecté, le 22 mars 1802, comme ingénieur ordinaire des Mines, en charge des départements de la Haute-Marne, des Vosges et du Haut-Rhin. Il y fait l'essentiel de sa carrière. En 1810, sa nomination au grade d'ingénieur en chef²⁴ ne fait qu'entériner un état de fait qui le voyait exercer des fonctions allant bien au-delà des attributions habituelles d'un ingénieur ordinaire des Mines. Il couvrait la Haute-Marne, les Vosges, le Haut-Rhin, mais aussi la Haute-Saône et le Bas-Rhin, notamment à la suite du départ, en 1808, de l'ingénieur Héron de Villefosse pour une mission dans le Hanovre. Le Corps des mines est d'ailleurs passablement désorganisé par l'extension de l'Empire. Une partie des ingénieurs est en mission comme, par

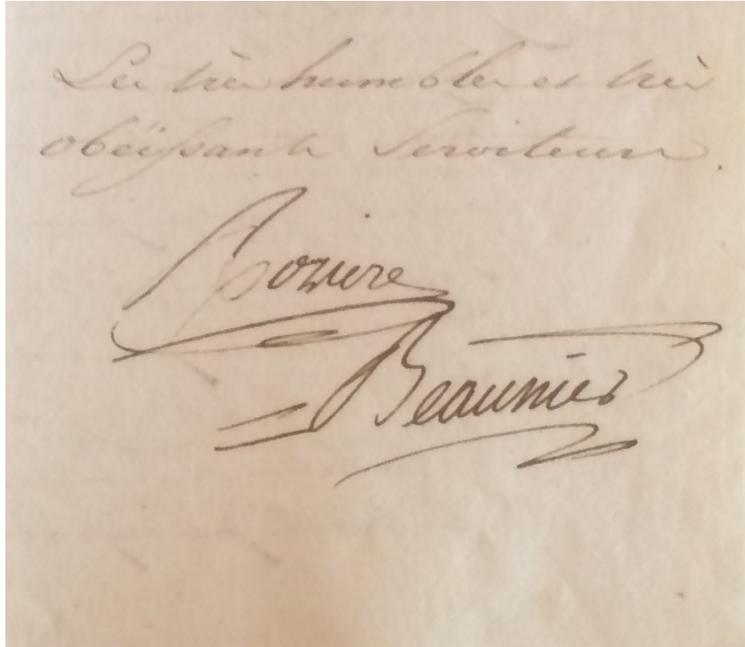
de Vauquelin, puis à la suite de ce grand chimiste. Il est d'ailleurs devenu, à son retour d'Égypte, directeur du laboratoire central de la Direction général des mines.

²³ Victor Dupuis ou Dupuy est issu de la promotion 1794 (donc la 1^{re}) de l'École polytechnique. Il ne s'est pas remis de son voyage en Égypte et a dû démissionner du Corps des mines à son retour.

²⁴ Cette vague de nominations concerne d'ailleurs de futurs membres éminents du corps, puisque, outre de Rozière, sont élevés au grade d'ingénieurs en chef, les ingénieurs Beauhier, Gallois, de Bonnard et de Cressac.

exemple, Gallois, alors en Illyrie pour étudier l'industrie sidérurgique²⁵. En 1810, cinq ingénieurs en chef sont disponibles pour couvrir l'ensemble des départements français²⁶.

De Rozière découvre que, malgré ses mérites, la campagne d'Égypte pèse sur son avancement. Ce courrier signé en commun avec Beaunier, issu de la même promotion et que le jeu des affectations a conduit à retrouver, quelques années plus tard, au sein de l'arrondissement minéralogique de Saint-Étienne, est révélateur du fait qu'une déception s'installe devant la lenteur de leur avancement, alors qu'ils figurent tous les deux parmi les représentants les plus éminents du Corps.

A photograph of a handwritten document on aged, yellowish paper. The text is written in cursive ink. At the top, it reads "Le très humble et très obéissant serviteur,". Below this, there is a large, stylized signature that appears to be "Beaunier".

**Dossier de Rozière, Archives nationales, F14/2737/1
Signature commune avec Beaunier d'une pétition en vue d'accéder
au grade d'ingénieur en chef des Mines**

Document n°2

Paris, le 9 juin 1810

Monseigneur,

Les circonstances où se trouve le Corps des mines nous enhardissent à solliciter auprès de votre excellence une promotion d'ingénieurs en chef, et à reproduire en commun, une demande déjà présentée par l'un de nous, il y a environ 18 mois. Le nombre actuel des ingénieurs en chef des Mines est insuffisant pour le service. Plusieurs sont employés hors de France. La direction des écoles, l'instruction des élèves, les travaux du laboratoire en occupent beaucoup d'autres et les enlèvent au service des départements.

Enfin, par une disposition nouvelle, un ingénieur en chef vient encore d'en être distrait pour inspecter les carrières de Paris.

Il résulte de là que les 5 ingénieurs en chef suivants : M. Laverrière, Miché, Mathieu, Brochin et Champeaux sont aujourd'hui les seuls dont votre excellence puisse disposer pour le service actif de tous les départements compris en deçà des Alpes et du Rhin.

En vain a-t-on essayé de suppléer au petit nombre des ingénieurs en chef, en confiant momentanément leurs fonctions à des ingénieurs ordinaires. On ne peut parvenir à éviter les inconvénients qui résultent d'une semblable mesure. Nous avons pu le reconnaître, nous, monseigneur, qui avons été presque exclusivement honorés de votre choix et de celui du Conseil des mines pour faire des rapports sur des affaires d'abord traitées par des ingénieurs en chef des Mines ou par des ingénieurs appartenant à d'autres Corps. Tous nos soins n'ont pu empêcher que le service n'ait, parfois, souffert du peu de poids que notre titre donnait à nos opérations.

²⁵ AN F14/2737/1, Lelièvre, Lefebvre, Rapport du Conseil des mines à son Excellence, ministre de l'intérieur, Comte de l'empire, Paris, le 29 juin 1810.

²⁶ De Champeaux figure parmi ces cinq.

L'organisation prochaine du Corps des mines peut-elle être un obstacle à ce que l'on fasse une promotion dans ce moment²⁷ ? Loin de le croire, c'est cette organisation même qui nous fait désirer vivement cette faveur, et qui nous semble donner un grand poids à notre demande.

Le nombre des ingénieurs en chef à nommer lors de l'organisation sera considérable et votre excellence sait combien il est contraire aux convenances du service, d'élever, à la fois, à un grade supérieur un nombre d'ingénieurs trop disproportionné avec celui qui existe déjà. Cette gradation, dans les époques des promotions, indispensables à l'émulation aussi bien qu'à l'harmonie qui doit régner dans un corps tel que le nôtre cesserait presque entièrement d'exister, si l'on se mettait à faire, par l'organisation même, des promotions qui auraient eu lieu indépendamment d'elle. Il est donc important de ne pas augmenter par un nouveau délai le nombre de places qui devront être données à cette époque.

Entrés à l'École des mines, dès sa dernière organisation (en 1795) et chargé fréquemment depuis douze années, de missions remplies avec honneur, soit dans l'intérieur de la France, soit dans les pays étrangers, il serait bien pénible pour nous, monseigneur, de voir effacer jusqu'à la différence d'ancienneté qui existe entre nous et les ingénieurs récemment admis dans le Corps, et surtout de songer qu'après quinze ans de travaux on pourrait attribuer notre avancement moins à l'estime et à la bienveillance de nos chefs qu'à un mouvement général et forcé dans le Corps des ingénieurs. Cependant, ces inconvénients auraient lieu pour nous, si votre excellence ne daignait nous accorder notre promotion antérieurement à l'organisation attendue. Sur le point d'aller remplir des missions qui sont celles d'ingénieurs en chef, et nous mettent en relation directe avec le Conseil des mines et les autorités principales des départements, il est de la dernière importance pour nous, de partir revêtus du titre que nos fonctions supposent.

...

Rozière
Beunier

Ingénieur ordinaire, puis ingénieur en chef, de Rozière parcourt les Vosges²⁸, où, outre ses activités habituelles, il est chargé de missions ponctuelles en vue d'étudier des mines de fer du Bas-Rhin, les sources d'eau thermale de Bourbonne, les gisements de Giromagny et de Plancher-les-Mines, ainsi que les tourbières et leur utilisation potentielle comme ressource énergétique²⁹. Il a laissé des rapports manuscrits ainsi que des articles publiés dans le Journal des Mines d'une qualité remarquable. Parfois, ses compétences d'experts sont exigées en dehors de son champ d'action habituel. Il est notamment sollicité, en 1810, pour étudier l'état de la sidérurgie du Nord-Est de la Côte-d'Or, dans le but de déterminer si les ressources locales en bois et en minerai de fer seraient suffisantes pour autoriser la création d'un nouvel établissement sidérurgique, dans un espace où ils sont déjà nombreux et d'implantation ancienne. Sa mission est d'autant plus délicate qu'entre les maîtres de forges, souvent à la tête de sites de production médiocres et anciens, la rivalité confine à la haine. Mais grâce à une étude attentive du terrain, il parvient à renouveler les ressources locales, et même à les augmenter significativement, après avoir démontré la présence d'importants amas de minerais alluvionnaires, sur la commune de Fontaine-Française, à l'endroit même où Henri IV avait remporté une fameuse bataille sur les Espagnols. La découverte est suffisamment encourageante pour faire l'objet, immédiatement, d'une demande en concession, d'ailleurs repoussée en raison de la nature du minerai³⁰. Mais cette période de sa carrière marque aussi un tournant, car elle brise le dynamisme dont il avait toujours fait preuve. En 1814, au moment d'une tournée d'inspection, il fait une chute de cheval qui le prive pratiquement de l'usage des jambes pendant près de deux ans, et continue de le handicaper jusqu'à la fin de ses jours.

Par conséquent, quand, à partir du 1^{er} août 1814 et du fait de la réorganisation des arrondissements minéralogiques³¹, il est affecté dans le Nord de la France, en station à Arras, pour couvrir les départements du Nord et du Pas-de-Calais, il ne peut pas rejoindre son poste. Après qu'il a recouvré une partie de ses moyens physiques, la proximité de l'industrie britannique, les contacts avec l'autre côté de la Manche font murir le projet d'un voyage qu'il ne peut réaliser. Mais cette station a conforté ses idées libérales. De Rozière y puise l'origine de la supériorité de l'industrie britannique, tout en le rapprochant de Paris, où il doit régulièrement se rendre pour présenter l'avancée de ses travaux sur l'Expédition d'Égypte. C'est d'ailleurs une des justifications de cette nouvelle affectation. Les distances à parcourir étant plus réduites, son infirmité prolongée l'empêchant de

²⁷ Pour suivre l'évolution du Corps des Mines et de son organisation au cours de cette période, Cf. I. LABOULAIS, *La Maison des mines, la genèse révolutionnaire d'un corps d'ingénieurs civils (1794-1814)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, 375 p.

²⁸ Le massif montagneux et non le département, soit, en fait, outre les Vosges : la Haute-Saône, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

²⁹ AN F14/2737/1, Rozière aux membres composant le Conseil des Mines, Paris, le 8 février 1809.

³⁰ J-Ph. PASSAQUI, « Mines et minières de Côte-d'Or au XIXe siècle », *Mémoire de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, tome XXXVII, Dijon, 1999, p. 383. Sa mission consistait à déterminer si les ressources en minerai de fer du canton étaient capables de supporter la construction d'un nouveau haut fourneau, sur la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne.

³¹ L'arrondissement qu'il couvrait disparaît pour être réparti entre celui de Strasbourg et celui de Dijon.

repandre ses tournées, il peut poursuivre la rédaction des chapitres sur l'Égypte, tâche restée secondaire après sa nomination à la tête des départements de l'est de la France³². En fait, au cours de sa carrière, de Rozière a été en contact avec une multitude de gîtes et d'exploitations. Dans l'est de la France, ce sont plutôt les gisements polymétalliques qu'il a tenté de relever. Dans le département du Nord, il a aussi eu la responsabilité de suivre le développement des houillères, tâche dont il s'est d'ailleurs acquitté avec distance, tant son travail sur l'Égypte a mobilisé son temps, son attention, tout en le conduisant à se rendre, parfois pour plusieurs semaines, à Paris, le faisant abandonner le suivi des exploitations placées sous sa responsabilité³³.

Ces années s'accompagnent aussi d'une intense activité dans la rédaction d'articles qui font de Rozière un contributeur régulier du Journal des mines. Les écrits qu'il propose sont d'un contenu varié, reprenant à la fois le résultat de ses missions consacrées à la découverte et aux tentatives de mise en exploitation de tourbières et de gisements de houille, mais aussi et en marge de la participation à la rédaction de L'Expédition d'Égypte, des présentations géologiques de certaines parties de son territoire³⁴.

2) Un rôle oublié dans le relèvement du bassin stéphanois

À partir de 1819-1820, la carrière de Rozière se limite à deux affectations successives. La première est prestigieuse. Peu de temps après la création de l'École des mineurs de Saint-Étienne, celle-ci accueille de Rozière, comme professeur de chimie et de métallurgie, et, temporairement, comme faisant fonction de directeur.

Ainsi, si de Rozière est surtout connu pour sa participation à l'Expédition d'Égypte, il a aussi occupé, au cours de sa carrière en France, des postes importants à des moments cruciaux. Ces aspects de son parcours professionnel ont parfois laissé peu de traces, comme en attestent d'ailleurs ses années stéphanoises. En effet, au printemps 1817, le directeur général des Mines informe Rozière qui est nommé dans la Loire, avec une double mission, celle d'enseigner la métallurgie dans la toute jeune école des Mineurs, fondée en 1816, et celle de participer, avec son camarade Beaunier, à la commission temporaire du département de la Loire, à un moment décisif dans l'histoire du développement industriel de ce bassin³⁵. De Rozière ne conçoit pas cette affectation comme une promotion. En effet, il aurait préféré poursuivre le redressement des exploitations du nord de la France, dans un ensemble de départements où ses difficultés à se mouvoir à cheval n'auraient pas constitué, du fait de distances réduites, un obstacle incontournable à l'accomplissement de sa mission. Mais il s'agit bien pour le Corps des mines de tenir compte des précédents qui se sont manifestés lors de l'affectation de Rozière à la tête de l'arrondissement minéralogique couvrant les départements du Nord et du Pas-de-Calais. En effet, déplacé dans la Loire, de Rozière perd la possibilité et donc la tentation de se rendre trop fréquemment et trop longtemps à Paris, de rester trop exclusivement mobilisé par la rédaction de l'ouvrage sur l'Égypte. Il se retrouve maintenu dans une situation subalterne assurant un encadrement de son propos et de ses actes, tout en profitant de son expérience et de ses compétences administratives.

C'est avec une extrême lenteur que de Rozière rejoint son poste dans la Loire, la rédaction de l'ouvrage sur l'Égypte et la difficulté à reprendre un service actif du fait de son état de santé repoussant l'échéance du départ de deux années. Pourtant, quand sa nomination dans la Loire est confirmée, le 2 mai 1817, ses attributions sont importantes. Il s'agit ni plus ni moins, à côté de Beaunier, son camarade de promotion³⁶, de remplacer Gallois, à la fois au sein de la commission temporaire des mines de la Loire, mais aussi à l'École des Mineurs de Saint-Étienne. La proximité entre Beaunier, le créateur de l'École des mineurs de Saint-Étienne, et de Rozière, joue sans doute un rôle dans sa nomination, mais ce dernier présente aussi un profil correspondant aux besoins stéphanois, de formation comme de suivi des travaux miniers. Il avait, par le passé, rédigé un article consacré à ses expériences dans l'affinage du fer à la houille, en Haute-Marne, en recourant à du charbon extrait de Rive-de-Gier (Loire).

Les enseignements ne couvrent qu'une partie du service de Rozière, au moment où l'administration est en train de découper péniblement le gisement houiller stéphanois en différentes concessions, et ceci malgré les résistances et les habitudes locales³⁷.

³² AN, F14/2737/1, État des services de M. François de Rozière, ingénieur en chef des Mines, Paris, le 3 juillet 1817.

³³ AN, F14/2737/1, Courrier de l'ingénieur en chef des Mines de Rozière au directeur général des Ponts et Chaussées et des Mines, Paris, le 23 août 1818.

³⁴ S'insèrent aussi dans ses écrits adressés au Journal des Mines quelques textes originaux, toujours sur l'Égypte, dont un « Mémoire sur l'art de faire éclore les poulets en Égypte » et « Mémoire sur les vases murrhins qu'on apportait jadis en Égypte, et sur ceux qui s'y fabriquaient ». Il est aussi l'auteur d'un article consacré à la fabrication du vinaigre en Égypte.

³⁵ AN F14/2737/1, Courrier de Rozière au directeur général des Mines, Paris, le 8 juin 1819.

³⁶ Leurs relations sont d'ailleurs suffisamment amicales pour que Rozière et Beaunier adressent, en commun et à plusieurs reprises, des pétitions communes, notamment en vue d'obtenir le grade d'ingénieur en chef des Mines.

³⁷ Conséquences de l'application de la loi du 21 avril 1810. Cf. D. WORONOFF, « Le rôle de l'État dans le développement des ressources charbonnières en France, fin XVIII^e-fin XIX^e siècle », *Séminaire État et énergie, XIX^e – XX^e siècle*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2009, p. 98-99 et, pour le bassin stéphanois, L. ROJAS, « La

La tâche confiée à Beaunier et de Rozière est la suivante :

« 1° Le service des mines dans ce département est depuis le mois de septembre 1816 et jusqu'à l'entier achèvement des travaux relatifs au partage des terrains houillers et au règlement des concessions, dirigé par vous et M. Beaunier, sous le nom de commission temporaire des mines de la Loire.

2° Toutes les affaires, de quelque nature qu'elles soient, relatives à ce service sont adressées à la commission en nom collectif et traitées en communs par M. les ingénieurs en chef. Les travaux de la commission doivent toujours être signés des deux ingénieurs, sauf les cas de dissentiment où chacun d'eux exprimera son avis, mais dans un seul et même rapport.

3° Pour faciliter l'inspection journalière des exploitations, M. Beaunier surveille particulièrement les mines comprises dans les territoires de Saint-Chamond, de Rive-de-Gier et de Tartaras. Vous êtes chargé de la surveillance des autres territoires du département de la Loire indistinctement...³⁸ »

1816, 1817... En fait 1819. Dans la pratique, l'affectation ou plutôt l'installation de Rozière à Saint-Étienne prend du retard. Alors que Gallois est absent, en déplacement en Angleterre, Beaunier est obligé de cumuler la fonction de directeur avec celle de professeur de chimie et de métallurgie, outre ses tâches importantes au sein de l'arrondissement de Saint-Étienne dans la surveillance des exploitations.

La nomination de Rozière est confirmée à nouveau en mai 1819. Il dispose d'un nouveau sursis, toujours en raison de son état de santé, mais aussi pour lui permettre de visiter l'exposition de l'Industrie Nationale, à Paris. En fait, fin octobre 1819, le directeur des Mines découvre que de Rozière n'a toujours pas rejoint sa nouvelle affectation, malgré la reprise des cours le 15 octobre³⁹. C'est d'ailleurs une constante chez lui que de rechigner à accepter ses nouvelles fonctions. En juillet 1814, il arguait du fait qu'il devait quitter un arrondissement minéralogique qu'il connaissait parfaitement, ce qui lui permettait de limiter les souffrances et fatigues occasionnées par les tournées d'inspection⁴⁰. Il enseigne effectivement à Saint-Étienne de 1820 à 1824⁴¹. Sa présence n'a pas laissé une empreinte significative dans l'histoire de l'École des Mineurs. Il se signale malgré tout par des expériences répétées sur les aciers naturels de Rives. Son nom n'est cité qu'une fois dans l'important article que Babu consacre à l'École⁴².

3) De Rozière et la Nièvre

Mais en 1824, au moment où la délimitation des concessions s'accélère, de Rozière doit quitter Saint-Étienne, pour prendre la tête de l'arrondissement minéralogique de Nevers (XI^e arrondissement minéralogique). Rien ne laisse, dans son dossier personnel, supposer une sanction. Avec d'innombrables précautions de langage, ce dernier apprend qu'il doit quitter Saint-Étienne. Une fois de plus, au regard de son état physique, la nouvelle est mal reçue, car à Saint-Étienne, le périmètre couvert par de Rozière restait limité. Ce n'est plus le cas avec quatre grands départements à parcourir. Ses infirmités pèsent toujours sur sa capacité à remplir efficacement sa mission. À Saint-Étienne, une partie de son activité le maintenant dans les murs de l'École des mineurs de Saint-Étienne⁴³. Mais le centre de la France connaît un dynamisme industriel inédit au début de la Restauration, et en particulier le département de la Nièvre. Rappelons, par exemple, le rôle joué par Dufaud et Boigues pour que puisse être écrit à l'issue de l'Exposition métallurgique : « C'est en 1823, pour la première fois, que la France voit parmi

difficile application de la loi du 21 avril 1810 dans le bassin stéphanois ou la lutte de l'intérêt général contre les intérêts particuliers », *Actes du colloque Deux siècles de législation minière en France, Mines et carrières*, hors-série n°174, 2010, p. 60-65.

³⁸ AN F14/2737/1, Courrier du Conseil des mines, à l'ingénieur en chef des mines et usines des départements du Pas-de-Calais et du Nord, Paris, le 2 mai 1817. Cette tâche au côté de Beaunier ne s'ajoute donc pas à celle d'enseigner à l'École des Mineurs de Saint-Étienne, comme cela est indiqué dans A. THÉPOT, *Op. cit.*, p. 168, mais les deux fonctions étaient, dès l'origine, liées.

³⁹ AN F14/2737/1, Courrier du directeur des Ponts et Chaussées et des Mines à l'ingénieur en chef des Mines de Rozière, Paris, le 30 octobre 1819.

⁴⁰ AN, F14/2737/1, Courrier de l'ingénieur en chef des Mines de Rozière à M. le Conseiller d'État, directeur général des Mines, Paris, le 30 juillet 1814.

⁴¹ Renseignements fournis par M. Marco Bertilorenzi, professeur à l'université de Padoue, qui rédige actuellement un ouvrage sur l'histoire de l'École des mines de Saint-Étienne.

⁴² L. BABU, « L'École des mines de Saint-Étienne », *Bulletin de la Société de l'Industrie minière*, 3^e série, t. XIV, 11^e livraison, 1900, p. 326. La mention est d'ailleurs presque anecdotique : « Dès 1819, de Gallois est remplacé par de Rozière, auquel succèdent Lorieux et Jabin. » De Rozière n'est pas cité dans L.-J. GRAS, *Histoire économique générale des mines de la Loire*, tomes 1 et 2, Saint-Étienne, Théolier, 1922.

⁴³ La période de présence de Rozière dans le bassin stéphanois correspond à une transformation rapide de celui-ci, qui légitime d'ailleurs, comme le montre un rapport de Rozière à ce sujet, l'existence et l'ambition de l'École des Mineurs de Saint-Étienne. Cf. à ce sujet. A.-F. GARÇON, *Entre l'État et l'usine, l'École des Mines de Saint-Étienne au XIX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 128.

les produits de son industrie une grande quantité de fer en barres, affiné dans des fourneaux de réverbère par le moyen de la houille, et étiré à l'aide du laminoir à cylindres cannelés⁴⁴. »

Or, se pose, au cours des années 1820, la question de l'approvisionnement en houille de ses établissements métallurgiques. La concentration sur un périmètre restreint des usines de Pont-Saint-Ours, d'Imphy, de Guérigny et de Fourchambault provoque des tensions d'autant plus importantes que la houille de Saône-et-Loire ne peut être expédiée. Il s'agit d'abord d'accompagner et de conseiller les sociétés qui participent à l'essor des différents sites sidérurgiques présents dans cette partie de la France et en particulier ceux de la Nièvre. À ce propos, Rozière publie en 1829 un ouvrage intitulé : « Description et évaluation des usines d'Imphy ». Le document, déjà présenté par Guy Thuillier dans un numéro précédent du *Marteau Pilon*⁴⁵, est étonnant, prétexte, une fois encore, pour atteindre d'autres buts. S'il accorde une place importante à la description précise et critique des équipements de l'usine, Rozière profite surtout de son expertise pour affirmer à nouveau ses conceptions en économie politique, en particulier pour ce qui concerne les relations commerciales. Le rapport avec le sujet de la brochure est ténu, c'est le moins que l'on puisse dire. Ce document, manifestement influencé par la lecture de Say, constitue un plaidoyer en faveur du libre-échange. Il y consacre un chapitre étoffé. Au cours de son passage dans la Nièvre, c'est donc l'établissement d'Imphy qui retient son attention : « Par sa situation à une médiocre distance de Paris, et presque au centre du royaume, par son assiette sur le plus étendu et le plus commerçant des fleuves de la France ; par tous les grands et importants canaux dont il est ou sera bientôt si heureusement environné ; par le voisinage d'une grande partie des matières premières qu'il élabore, des combustibles minéraux et végétaux qui lui sont également indispensables ; par le concours des moteurs naturels et des moteurs artificiels qu'il réunit ; par la simplicité de ses constructions, et par tous les antécédents dont il peut s'appuyer, l'établissement d'Imphy présente des éléments de prospérité qu'il serait aisé sans doute de rencontrer isolés, même à un plus haut degré, mais difficile de trouver réunis d'une manière plus avantageuse...

L'établissement d'Imphy, outre la réalité de son fonds de capital, offre donc, pour le présent comme pour l'avenir, les conditions les plus rassurantes de succès ; il n'a à redouter dans sa marche future que les vicissitudes et les chances de l'industrie et du commerce communes à tous les grands établissements : que si on le croyait menacé dans un avenir éloigné de se voir atteint par cet état de langueur et de stagnation que doivent amener à la longue le prix trop élevé et l'infériorité des produits de manufacture française, comparés aux produits de même prix des fabriques étrangères, je répondrais que la variété de ses fabrications le défendra plus longtemps encore que la plupart des autres grands établissements contre ce grave inconvénient.

Placées parmi les plus considérables et les plus intéressantes de la France, ces usines sont encore comptées parmi celles qui ont le plus efficacement contribué à naturaliser sur notre sol les utiles procédés métallurgiques importés d'Angleterre, qui se propagent aujourd'hui dans tant de parties de la France, et dont la Nièvre offre encore plusieurs applications heureuses. Il y a eu hardiesse, témérité même, dans la fondation de la nouvelle usine d'Imphy, tracée sur une échelle aussi vaste ; mais on remarque une sage réserve dans son développement, où rien n'a été sacrifié aux apparences...⁴⁶ »

Mais ce récit offre aussi quelques remarques pertinentes quant à l'implantation d'un site industriel et à l'évolution de ses installations, au fur et à mesure que les nouveaux investissements et les modernisations l'imposent : « Les constructions et les machines principales ou accessoires des usines d'Imphy n'offrent ni luxe ni superfluité, et toutes les parties en sont généralement bien adaptées à leur but. J'ai signalé, dans la construction, quelques heureuses innovations. L'usage amène journellement des améliorations de détails : l'une fort récente et des plus importantes est l'emploi des boîtes de sûreté en fonte ; elles préviennent dans les laminoirs des ruptures auparavant très fréquentes, et aussi gênantes pour la marche du travail que dispendieuses. Il serait inutile d'examiner si, dans le cas d'une création unique et faite d'un seul jet, il eût été possible, relativement à la position des parties et aux secours que toutes ces parties pourraient mutuellement se prêter, de tirer encore plus d'avantages de cette heureuse situation, et du cours d'eau dont elle est enrichie ; par exemple, en partageant aux deux usines le moteur artificiel qui alors eût été complètement entretenu par la chaleur des foyers, et en leur partageant aussi le moteur naturel qui, dans certains temps de l'année, devient surabondant et se dissipe en pure perte. Mais, dans les créations successives, on est commandé quelquefois par d'impérieuses

⁴⁴ *La société de Commentry-Fourchambault et Decazeville, 1854-1954*, Paris, Office de propagande générale, 1954, p. 67.

⁴⁵ G. THUILLIER, « La description et évaluation des usines d'Imphy par l'ingénieur en chef de Rozières », 1829, *Marteau Pilon*, tome 7, juillet 1995, p. 68-70. Dans cet article, Guy Thuillier insiste particulièrement sur la liberté de ton et d'esprit adopté par Rozière. Le rapport de Rozière est à mettre en relation avec l'article suivant : R-F. RICOCH, « André Guiot, Mémoire sur l'usine d'Imphy, campagne 1833 », *Marteau Pilon*, tome 3, juillet 1991, p. 121-134. Guiot n'est pas élève-ingénieur, mais élève externe de l'École des mines de Paris.

⁴⁶ ADN, NIV5854, De Rozière, *Description et évaluation des usines d'Imphy par M. de Rozière, expert nommé par le Préfet de la Nièvre*, Paris, Imp. Dondey-Dupré, 1829, 74 p.

circonstances, et la distribution actuelle a aussi ses avantages. L'ensemble de chaque usine, tel qu'il est, est bien ordonné, commode et d'une inspection facile⁴⁷... »

Il s'interroge aussi quant à la forme que devrait prendre l'approvisionnement en houille des usines nivernaises. Aucune des deux solutions alternatives, la houille stéphanoise ou celle de La Machine, ne paraît satisfaisante. Le charbon de Saint-Étienne parvient à des prix prohibitifs du fait des coûts de transport et celui de La Machine ne peut répondre à tous les besoins de l'activité sidérurgique. Muter à Nevers un ingénieur compétent, dont l'expérience a été complétée par les années passées au contact des mines stéphanoises et par l'enseignement de la métallurgie à l'École des Mineurs doit permettre de relever les mines de houille locales et les mettre à même de participer à l'essor industriel du Nivernais. Mais c'est un ingénieur des Mines diminué qui s'installe à Nevers. Les infirmités pèsent encore et toujours sur sa mobilité.

Au cours de ces années nivernaises, Rozière est, pour ainsi dire, rattrapé par la dégradation des conditions d'exploitation à La Machine, quelques mois seulement après sa prise de fonction à Nevers. Il en découle une série d'expertises consacrées aux incendies qui frappent de manière répétée la houillère, au moment où ses travaux sont en plein développement. Avec l'approfondissement des puits et la nécessité d'améliorer les conditions d'aéragé, la nature particulièrement inflammable de certaines couches provoque des échauffements qui menacent l'exploitation. La Machine n'est d'ailleurs pas la seule exploitation à subir, à la même époque, pareille situation. Dans l'Allier, les mines de Commentry sont encore plus gênées dans leur développement. Pour autant, la permanence par rapport aux défauts d'exploitation soulignés vingt ans plus tôt par l'ingénieur de Champeaux, quand lui-même visitait les travaux souterrains de La Machine, est frappante⁴⁸. La mine nivernaise, malgré l'essor de la production et l'approfondissement des travaux, traverse une crise de croissance révélant les mêmes écueils que par le passé. Le directeur général des Mines exige donc qu'un redressement soit opéré à la tête de l'exploitation. Sa revendication est révélatrice d'un hiatus qui n'a pas encore été résolu, depuis le retour en 1816 de l'École des Mines à Paris et malgré la création, la même année, de l'École des mineurs de Saint-Étienne. En effet, l'administration des Mines impute les troubles d'exploitation des années 1825-1829 à l'incapacité, de la part de la direction de la mine de La Machine, à accompagner le développement de la production par une maîtrise globale des difficultés inhérentes à ce type d'activité. Cela comprend les aspects techniques, mais aussi ce qui concerne l'organisation d'ensemble et la comptabilité. Un déséquilibre manifeste se produit à l'époque.

Qui dirige La Machine ? En 1827, l'exploitation possède à sa tête trois membres d'une même famille, connue d'ailleurs. La direction est assurée par Jean-Baptiste Machecourt, que nous appellerons Machecourt père, célèbre pour avoir inventé un parachute évitant que les cages d'extraction tombent au fond d'un puits en cas de rupture des câbles. Il est secondé par trois ingénieurs, dont deux de ses fils. Le plus jeune vient d'ailleurs d'être recruté à sa sortie de l'École des mineurs de Saint-Étienne. Ainsi, un effort considérable a tout de même été entrepris par les exploitants en vue de donner à la mine de La Machine une structure hiérarchique non négligeable au regard de celle dont disposent les exploitations équivalentes⁴⁹. Dans ces conditions, pourquoi l'administration des Mines considère-t-elle qu'elle doit se placer au chevet de la houillère nivernaise. Celle-ci, alors que viennent d'être érigées ou agrandies d'importantes usines sidérurgiques dont la houille est devenue un intrant majeur, ne peut connaître d'interruptions prolongées dans son exploitation. À la fin des années 1820, il n'existe pas encore, notamment au niveau des voies navigables, de solutions alternatives, à partir des charbons de Saône-et-Loire et de l'Allier par exemple, pour compenser une rupture dans les approvisionnements locaux⁵⁰. La multiplication des incendies ne dépend pas d'une cause unique. Le caractère pyriteux de la houille machinoise est certes responsable, mais il faut y ajouter l'évolution des conditions d'exploitation, marquée par un approfondissement des travaux, facilitant l'échauffement du charbon, mais aussi une mise en relation des différents chantiers et puits, pour atténuer les effets de la montée des températures dans les travaux souterrains. Constituer de véritables circuits d'aéragé devient tout à la fois une solution à un mal, en rafraîchissant les chantiers, mais aussi la source d'un autre mal, en alimentant les feux et les quartiers prêts à s'embraser en oxygène.

⁴⁷ La suite de la description des usines d'Imphy par de Rozière est retranscrite partiellement dans le document suivant auquel nous renvoyons le lecteur du présent volume du Marteau Pilon : A-N. GRISOT, *La révolution industrielle dans la Nièvre. L'exemple d'Imphy au XIXe siècle*, Nevers, direction des archives départementales, 1996, p. 32-33.

⁴⁸ Voir aussi, à ce propos, G. THUILLIER, « Les malheurs de la houillère de Decize de 1806 à 1816, le rapport Berthier », *Marteau Pilon*, tome VIII, 1996, p. 137 à 140.

⁴⁹ Parmi les trois ingénieurs placés sous les ordres de Machecourt, un autre est aussi issu des rangs de l'École des mineurs de Saint-Étienne. AN, F14/7809, Mines de Decize, courrier de Rozière au directeur général des Mines, Nevers, le 9 octobre 1827.

⁵⁰ Ce n'est que peu avant 1840 que la navigation offre aux usines de Fourchambault et d'Imphy la possibilité de se tourner vers d'autres fournisseurs de houille que ceux de La Machine, avec notamment la mise en relation des canaux du Centre et latéral à la Loire, permettant ainsi de faire venir par voie d'eau, des houilles de Montchanin, de Longpendu et surtout de Blanzay en Saône-et-Loire.

Document n°3

Monsieur le Directeur général

Votre très humble et très obéissant serviteur
L'ingénieur en chef des mines du XI^e arrondissement, de Rozière
Nevers, le 1^{er} octobre 1827.

Rapport sur les mesures propres à maintenir la sûreté dans les mines de Decize

L'importance des houillères de Decize pour l'industrie du département, et la nature pyriteuse de ces charbons joints à l'état particulier des anciens travaux, ayant inspiré à l'administration des Mines un vif désir d'écarter, par tous les moyens que la prudence peut mettre en usage, les dangers du feu auxquels ces mines pourraient encore se trouver exposées, pour nous conformer aux vues sages et prévoyantes de M. le Directeur général des mines, nous croyons, malgré l'état d'amélioration dans lequel se trouve aujourd'hui la mine de Decize sous ce rapport, devoir proposer diverses mesures d'ordre et de sûreté qu'il peut être utile de prescrire aux exploitants pour achever de donner une sécurité complète.

Déjà depuis le premier incendie qui s'est manifesté en janvier 1825⁵¹, il a été adopté, pour mesure de prévoyance, de placer divers thermomètres dans les environs des cantonnements de l'incendie pour reconnaître l'élévation ou l'abaissement graduel de la température dans ces parties de la mine où les accidents du feu ont eu lieu, mais comme il n'est pas impossible qu'il vienne à se déclarer dans quelques cantons éloignés des anciens foyers et où l'on ne saurait d'après les apparences actuelles soupçonner même le danger du feu, peut-être convient-il, pour se tranquilliser complètement sur l'avenir, de rendre cette mesure générale ? Un avantage assez important résulte de là pour l'art des mines, c'est que des observations ainsi multipliées dans toutes les parties des travaux faites avec suite pendant une année entière ou deux années procureraient des données moins équivoques que toutes les observations isolées et passagères qu'on a faites ou recueillies jusqu'ici sur la température habituelle des mines, et sur les lois que son augmentation suit à mesure qu'on s'avance dans la profondeur. Tant de causes locales ou accidentelles concourent à modifier l'état de la température à l'intérieur des travaux de mines, et surtout des mines de houille, que ce n'est que dans un ensemble d'observations nombreuses faites simultanément et constamment comparées entre elles pour démêler l'influence des causes accidentelles dans chaque localité que l'on peut trouver des données certaines pour la solution de cette délicate question. En même temps, l'on pourra établir peut-être quelques bases, quelques règles générales relativement à l'intensité que peuvent avoir certaines causes particulières, certaines circonstances locales pour élever ou abaisser la température intérieure dans des profondeurs différentes, de manière à discerner celles qui tiennent à l'échauffement de la houille même, et à la décomposition des matières pyriteuses, d'avec toutes les autres causes locales et accidentelles.

Au moyen d'observations thermométriques multipliées dans toutes les parties de la mine, on sera instruit du plus léger indice d'échauffement dans quelque point qu'il puisse s'annoncer, longtemps avant que le danger ait acquis quelque gravité, et vu l'état actuel des travaux et des diverses séparations déjà existantes, on sera en mesure d'y porter remède.

Il est une cause particulière de dangers et en même temps de dépenses et de consommation de bois que j'ai plusieurs fois signalée, qu'il est utile de réprimer entièrement.

La méthode depuis longtemps en usage dans ces mines pour l'exploitation de la houille, consiste à pousser, en s'éloignant des puits, des tailles de 7 à 8 mètres de largeur sur toute la hauteur de la couche (2,5 à 3 mètres)⁵². On ménage sur l'un des côtés de la taille une galerie de roulage d'environ deux mètres de largeur pour la rencontre des charriots. Les 5 ou 6 autres mètres sont étayés avec une immense quantité de piliers de bois posés en quinconce, que non seulement on ne saurait reprendre par la suite, mais encore qu'il faut renouveler fréquemment pendant le temps assez long que dure l'exploitation de cette taille et même des tailles voisines.

En même temps, les déblais provenant des nerfs⁵³ qui divisent la couche sont entassés sur un des côtés de la taille, mais comme ils sont communément friables ou susceptibles à décomposition, et qu'il n'est pas commode d'en former un remblai solide, qui atteigne le toit de la couche, on se contente de les accumuler derrière les boisages contre lesquels ils s'appuient et qu'ils chargent latéralement, méthode dangereuse pour leur conservation, surtout à l'égard des bois déjà placés obliquement comme il sera expliqué plus bas. Lorsque de

⁵¹ C'est à cette occasion que Rozière est nommé à la tête de l'arrondissement minéralogique de Nevers, afin notamment de mettre fin aux perturbations que connaît alors l'exploitation, à la suite de la déclaration du premier incendie généralisé.

⁵² Cette méthode de tailles chassantes, qui existe déjà à l'époque des expertises conduites par l'ingénieur de Champeaux a été conservée par la suite, mais avec des fronts de tailles réduits, afin de faciliter la préservation du toit, et, ce faisant, diminuer les frais de boisage.

⁵³ Terme qui désigne les bancs de schistes ou de grès qui découpent les couches de houille.

larges espaces ont été exploités de cette manière, et que l'on n'a pas besoin d'y pénétrer, on cesse de renouveler les étais, mais on ne se hasarde pas à retirer les anciens parce que l'excavation, en vieillissant, est devenue trop dangereuse et charge trop les bois. Le toit finit par s'écraser, les éboulements ont lieu successivement dans diverses parties, mais d'une manière assez incomplète à cause de la grande quantité de bois placés dans ces excavations, qui résistent par endroits tandis qu'ils se rompent dans d'autres. Ces travaux deviennent bientôt inaccessibles pour les hommes, mais l'air qui s'y introduit et y circule lentement favorise la fermentation des matières pyriteuses mêlées avec le détrit de la houille et les schistes charbonneux ; l'échauffement s'augmente, le feu s'allume et couve longtemps avant qu'il n'ait été reconnu. C'est dans cette situation que se trouvait naguère l'immense étendue des travaux de la houillère.

À ma première visite en 1825, frappé des dangers, des dépenses et de l'excessive consommation de bois résultant de cette méthode, je conseillai à M. le Directeur de l'établissement de conduire l'exploitation de manière à la partager en plusieurs parties isolées par de longs massifs de remblais qui, en cas d'embrasement, permissent de cantonner avec faciliter l'espace où couve le feu, et en même temps de tirer parti de ces remblais pour assurer la conservation des galeries qui pourraient être utiles pour la suite. Cette méthode aurait consisté à ne pousser en s'éloignant des puits que des galeries de 2 mètres ou 1,8 mètre, d'en pousser deux semblables de chaque côté des puits sur la direction de la veine et après les avoir prolongées jusqu'aux limites du champ d'exploitation (ce qui est toujours facile au moyen des traverses qu'on peut établir entre les deux galeries parallèles), d'exploiter en revenant vers le puits par de larges tailles qu'on peut alors se dispenser de boiser ou du moins n'étayer que très légèrement avec quelques boisages provisoires pour la sûreté des travailleurs et qu'on enlève ensuite à mesure qu'ils s'avancent. Comme le toit a généralement une certaine solidité, surtout quand il vient d'être récemment dégagé et est encore intact, on a le temps, avant qu'il ne se fende et que l'excavation n'ait vieilli, de s'avancer successivement sous une partie neuve d'où il résulte que la quantité de bois à employer peut être considérablement diminuée. L'éboulement du toit a lieu alors sans inconvénient. Il y a même cet avantage que par cette méthode il est plus complet, et les boisages multipliés ne s'opposant pas à la descente uniforme du terrain, il y a plus souvent affaissement qu'éboulement. Les dangers du feu sont moindres dans l'état de choses qui résulte de là.

Quant aux déblais provenant des nerfs ou couches schisteuses et pyriteuses qui divisent la couche, au lieu de les déposer dans l'unique vue de s'en débarrasser, et de les placer souvent en charge sur les boisages comme nous l'indiquons ci-contre, il faudrait en faire un remblai véritable et solide, mais surtout les placer à propos sous ce dernier point de vue, il est bon de déterminer d'abord quelles seront les galeries qu'il sera utile de conserver pour la suite, soit pour l'aérage, soit pour la circulation des ouvriers, soit pour établir des communications avec d'autres travaux existants ou que l'on projette d'établir plus tard. C'est dans cette direction que les massifs ou murs en déblais eussent été établis et peut-être aurait-on pu y pratiquer les galeries durables. Comme ces matières ont peu de constance, il aurait été nécessaire d'employer les moellons pour former un revêtement et d'exécuter en briques seulement les courbes des voûtes. On peut se procurer du dehors le moellon à très bas prix pour les parties les moins éloignées du puits et pour les portions les plus éloignées, pratiquer dans le toit de la veine une galerie de 10 à 12 mètres de longueur qu'on traverserait par un bout de galerie perpendiculaire. On abatrait les angles pour élargir l'excavation et déterminer un éboulement qui fournirait les matériaux dont on aurait besoin. Ce moyen de se procurer des remblais a déjà été tenté sans succès, il est vrai, il y a quelques années, sur la demande de M. Puvis⁵⁴. La roche s'étant trouvée trop solide, aucun éboulement n'a eu lieu, mais en choisissant les parties où le rocher a moins de dureté et en élargissant suffisamment l'excavation, il y a tout lieu de croire que ce moyen réussirait.

Par cette méthode, non seulement les dangers du feu se trouveraient beaucoup atténués, les communications et les voies d'aérage assurées, mais en même temps, l'immense consommation de bois qui a lieu, considérablement diminuée. Quoique ces avis aient paru être approuvés par M. l'ancien directeur de l'établissement, ils sont restés longtemps cependant sans exécution. Les accidents survenus en 1826 et 1827 ont fait reconnaître davantage encore l'utilité de cette disposition des remblais. Les muraillements et fermetures pour le cantonnement des divers incendies ont rempli à peu près le but que l'on aurait atteint par les travaux de prévoyance dont j'ai parlé. Quoiqu'il y ait lieu d'espérer que désormais cette marche sera plus fidèlement suivie que par le passé, je pense cependant que d'après les recommandations faites par M. le directeur général dans sa lettre du 28 juillet (les tournées de M. l'ingénieur ordinaire ne lui ayant pas permis encore, depuis la date de la lettre de M. le Directeur général, de visiter de nouveau les travaux de la mine de Decize, j'ai cru utile, en attendant qu'il puisse le faire avec tout le détail convenable), de soumettre à l'approbation de l'administration ces mesures particulières, comme étant dans l'état actuel des choses les plus essentielles⁵⁵. »

⁵⁴ Ingénieur du Corps des mines.

⁵⁵ Les préconisations de l'ingénieur de Rozière consistent surtout à faire remonter plus rapidement l'information, en cas de problèmes majeurs d'exploitation, auprès de l'administration des Mines, afin de pouvoir susciter sa réaction et son conseil. Il insiste aussi, dans son projet d'arrêté adressé au préfet de la Nièvre, sur la nécessité de réduire considérablement la largeur des galeries, d'asseoir l'exploitation sur des travaux préparatoires, et non en partant à l'aventure en suivant et exploitant le

Au-delà des remarques relatives à la mission imposée, c'est tout une réflexion sur le modèle économique adopté, ou plutôt subi par les mines de La Machine, qu'expose de Rozière, quant à l'administration, mais aussi à propos des modifications à apporter pour asseoir la rentabilité de l'exploitation. Comme avec de Champeaux, l'influence de l'inspecteur général des Mines Baillet est évidente dans la façon d'orienter l'avenir de l'exploitation. Il agit en faveur d'une meilleure mise en relation des travaux, pour une diminution sensible des coûts d'exploitation. Cela passe notamment par une transformation radicale des conditions de circulation au fond, avec le remplacement des rouleurs par des chevaux adaptés aux chantiers, et une généralisation des voies ferrées. Mais c'est surtout en faveur d'une préservation de l'avenir de la concession de Decize que milite Rozière, et ceci dans le sillage des préconisations proposées avec la lutte contre les feux. Il s'agit notamment de poursuivre et d'amplifier les campagnes de prospection, de façon à assurer le renouvellement des couches exploitées et préparer l'approfondissement des travaux⁵⁶.

III) Rozière, un penseur du développement industriel et minier

1) L'influence libérale

Nous avons déjà mentionné, dans le précédent volume du Marteau Pilon, le libéralisme économique qui transparaissait à la lecture des rapports de Champeaux. Si la pensée de Rozière est, dans le domaine de l'économie politique et des grandes orientations commerciales, plus confuse, elle repose tout de même sur un socle libéral évident. Plusieurs de ses écrits, entre 1818 et son rapport sur les usines d'Imphy, portent la trace de ce libéralisme, qui se traduit notamment par un rejet des tarifs protecteurs. De ce point de vue, les sources d'inspiration de Rozière sont évidentes, dès le début, même s'il ne les mentionne clairement qu'au moment de son passage dans la Nièvre. Elles ne sont d'ailleurs pas très originales. Jean-Baptiste Say constitue la référence dominante, bien que Rozière mentionne aussi Smith. D'ailleurs, les préconisations commerciales de Rozière évoluent de concert avec celles de Say, dont il suit le rejet de plus en plus manifeste de toute idée de protection tarifaire. Par rapport à sa fonction, les écrits de Rozière, qui ne laissent aucun doute sur son approche économique, sont d'ailleurs opposés aux grandes orientations des gouvernements qui lui sont contemporains. En effet, la Restauration se place, dans une certaine mesure et sur ce point, dans la continuité des décisions de Napoléon⁵⁷. Le système des prohibitions parvient à repousser une grande partie des importations de fer anglaises.

Document n°4

Paris, le 23 août 1818

Section IV⁵⁸

Du sort futur de l'établissement d'Imphy, et de la protection des douanes.

...

Fondé et développé sous la protection du système prohibitif de nos douanes, cet établissement doit marcher avec succès sous le même régime. Le retour vers l'état naturel, c'est-à-dire vers la liberté du commerce et de l'industrie, lui sera encore plus favorable. Cette liberté améliorera (je veux dire abaissera) le prix des matières premières, le prix des bois, le prix des grains, des bestiaux, et de tous les comestibles ; partant le prix de la main d'œuvre, point capital pour les pays de grande industrie, surtout quand ils ont encore peu de machines à vapeur, peu de canaux encore qui mettent en communication mutuelle les divers bassins des rivières navigables ; le prix modéré de la main d'œuvre améliorera considérablement celui de l'extraction des houilles, celui des bâtiments et des machines de toute espèce, et la même influence agira sur le prix du transport intérieur ; par suite de cela se réduira de beaucoup aussi le prix des constructions navales et du fret par navires français ; en un mot, on verra diminuer tous les éléments de la fabrication et du transport des matières pesantes. À la vérité, cette même liberté amènera sur nos frontières, en quantité plus grande, diverses matières d'assez bas prix dont nous avons grand besoin pour nos travaux et notre industrie, et que nous ne saurions produire nous-mêmes, au-delà d'un certain terme, qu'avec bien des efforts, qu'avec d'énormes et stériles sacrifices, au détriment du développement le plus

charbon au fur et à mesure de sa découverte. Ces préconisations se retrouvent, presque sans changement, au début du XX^e siècle.

⁵⁶ AN, F/14/7809, de Rozière, Rapport sur les mesures propres à maintenir la sûreté dans les mines de Decize, adressé au directeur général des Ponts-et-Chaussées et des Mines, Nevers, le 1^{er} octobre 1827.

⁵⁷ D. TODD, *L'identité économique de la France, libre-échange et protectionnisme, 1814-1851*, Paris, Grasset, 2008, p. 40-41.

⁵⁸ ADN, NIV5854, De Rozière, *Description et évaluation des usines d'Imphy par M. de Rozière, expert nommé par le Préfet de la Nièvre*, Paris, Imp. Dondey-Dupré, 1829, 74 p.

avantageux de nos ressources naturelles, au grand détriment surtout de nos fabrications secondaires, qui, certes, sont d'une valeur bien plus considérable que celles qu'on encourageait par privilège.

Remarquez que cette liberté augmentera en très grande mesure la consommation intérieure et la consommation extérieure de nos produits, qu'on redoute tant de voir restreindre, et qu'on attaque pourtant l'une et l'autre sans pitié, avec l'arme la plus funeste pour elles, l'élévation forcée du prix de tous leurs produits. Cette liberté, source première de l'activité et de la prospérité industrielle dans un grand pays, populeux et fertile, rendrait possible ce qui ne l'est guère aujourd'hui, ce qui dans peu ne le sera plus du tout, la concurrence des produits français de deuxième et de troisième fabrications, et souvent même de première, avec tous les produits étrangers analogues, sur les principaux marchés des quatre parties du monde.

Que cet état de liberté puisse devenir momentanément préjudiciable à des établissements intéressants où s'élaborent, en première œuvre, des produits de notre sol, tels que les hauts fourneaux qui fondent le minerai de fer ; c'est une question grave sans doute qui, à juste titre, a éveillé la sollicitude du gouvernement ; mais qui est loin, malgré tout ce qu'on a écrit de bon sur ce sujet, d'être complètement résolue ; elle se trouve aujourd'hui environnée, au contraire, de beaucoup de préventions et de bien des alarmes, dont une partie peut être fondée, mais dont la plupart sont singulièrement exagérées, sinon chimériques. Question où il y aurait des distinctions essentielles à faire, et qu'il eût été facile, je crois, de résoudre ou du moins de trancher, dans ses points vraiment importants, à l'avantage des hauts fourneaux existants en 1814, et même encore en 1822, avec de fort légers sacrifices de la part du fisc, peut-être sans sacrifices ; mais du moins, sans l'appui des douanes et sans compromettre les intérêts également délicats et précieux de nos autres branches d'industrie. Cette dernière condition, lorsqu'il s'agit d'encouragements et de privilèges à octroyer, est d'absolue nécessité ; elle est toujours très difficile à remplir à l'égard des fabrications premières par le secours des douanes. Les douanes sont des auxiliaires dangereux dont il convient de réserver uniquement les services pour protéger les fabrications secondaires, même dans les pays où l'on désire le plus ardemment encourager tous les genres d'industries premières.

Je m'explique : considérée abstraitement et dans la généralité du principe, la prohibition ou la forte taxe des objets manufacturés, en vue d'encourager l'industrie nationale, n'est pas encore pour le pays sans de graves inconvénients, même à l'égard des objets dans lesquels il entre le plus de main d'œuvre : d'habiles économistes n'hésitent pas à frapper ces mesures de leur réprobation. Adam Smith chez les Anglais, chez nous M. J-B. Say, je cite d'un côté et de l'autre du détroit des autorités graves, sont entièrement dans ces principes. L'administration française, à ce que je puis juger, a adopté, depuis la Restauration, dans la pratique des principes tout-à-fait opposés, et je crois que dans la situation de la France elle a eu sur plusieurs points grandement raison ; ce n'est pas qu'en général je ne crusse préférable que l'industrie dans l'état actuel des sciences et des lumières en France, éclairée d'ailleurs par la publicité des discussions, pût à sa volonté développer toutes les ressources que lui offre le pays, toutes celles dont la position lui permet de tirer parti, sans entraves dans l'intérieur comme sans prohibition sur les frontières, et selon son plus grand avantage qui serait aussi celui de tous, laissant en même temps les nations voisines nous fournir, sous condition de réciprocité, tout ce qu'elles fabriquent à meilleur compte que nous en objets l'utilité générale, car ce sont ceux-là précisément qu'il faut le moins réglementer ; mais la situation particulière où se trouve la France, par rapport à l'Angleterre, doit faire modifier aujourd'hui, je crois, dans la pratique le principe spéculatif. Par le nombre infini de ses machines à vapeur, par le nombre infini de ses canaux et la facilité de ses communications intérieures, l'étendue et la promptitude de ses relations commerciales au dehors, ou pour mieux dire par leur universalité qui n'a pas exemple, par ses immenses capitaux, surtout par ses progrès déjà anciens dans l'art d'appliquer les connaissances utiles, et par l'antériorité du développement de son industrie dans presque tous les genres, l'Angleterre a acquis des avantages qui la mettent hors de ligne et au-dessus de toute comparaison avec les autres nations industrielles, et il importe de le reconnaître, quoi qu'il en coûte à l'amour-propre national. Il est donc nécessaire, je le crois aussi, de protéger contre ses grands moyens d'envahissement une partie au moins de nos fabrications nationales, celles dont le prix peut être exhaussé sans de trop fâcheuses conséquences et dont la consommation n'influe pas ou n'influe que peu sur le prix de la main d'œuvre. Une bonne partie de nos produits secondaires sont dans ce cas ; à leur égard, les efforts de l'administration française n'ont donc rien que très-sage, et l'action des douanes discrète et mesurée peut s'employer ici temporairement comme tout autre moyen de protection ; mais là, je crois se termine son utilité. Appliquée aux matières premières, et il faut entendre par-là toutes les matières à ouvrir, elle produirait un effet tout opposé, elle ferait avorter l'appui qu'on croirait avoir donné aux fabrications plus avancées ; au lieu d'atténuer le mal, elle le doublerait.

L'énergie de ce moyen, qui le rend si séduisant, et j'en conviens, si commode, pour produire tel ou tel effet passager, ne le rend que plus funeste en dernier résultat. Appliqué systématiquement pour élever le prix des matières à ouvrir, il doit entraîner de toute nécessité la destruction du commerce et de l'industrie, dont il sape la base sous couleur de l'affermir. À un tel régime il faudrait des compensations immenses, disons mieux, de vrais miracles, pour le salut de l'industrie ; les miracles, sur ce point, se sont opérés une fois, mais ils ne semblent pas de nature à se renouveler. C'est à quoi devraient sérieusement réfléchir les politiques qui, sur la situation de l'Angleterre, admirent l'heureuse influence des douanes et lui font honneur de la prospérité du pays : qu'ils

songent qu'entre autres circonstances les seules machines à vapeur de l'Angleterre, alimentées à très bas prix, exécutent deux fois autant d'ouvrage que tous les bras industriels de la France ; de manière que la journée de l'homme étant à un prix double en Angleterre, néanmoins la journée de main d'œuvre, c'est-à-dire une certaine quantité de travail effectué, y revient encore, sur beaucoup d'articles importants, à deux cinquièmes, et quelquefois à trois cinquièmes de moins qu'en France. Voilà une de ces grandes compensations dont je parlais. (Voilà aussi une réponse à cette opinion bizarre que s'évertuent à propager tant de personnes fort bien intentionnées d'ailleurs, que les machines sont un fléau chez une nation industrielle, et qu'elles réduisent à rien le prix du travail de l'homme). Maintenant prenez à leur tour les canaux, et faites le même raisonnement ; puis les chemins de fer, etc. etc., vous trouverez bientôt les miracles dont j'ai parlé.

Veut-on protéger activement et d'une manière directe l'industrie première, agriculture et fabriques ? C'est très bien. Rien de plus digne d'une grande contrée fertile, populeuse, riche, éclairée, et jouissant d'une sage liberté comme la France. Rien qui entre plus dans ses véritables et ses plus constants intérêts ; mais il faut prendre d'autres voies que les douanes...

Document n°5

Paris, le 8 juin 1819

Monsieur le directeur général (des Mines)

...

Sans vouloir en aucune manière faire la critique de l'esprit qui semble diriger MM. les Membres du Conseil général des mines pour la personne et les talents desquels je fais profession d'un grand respect, je dois vous avouer qu'il m'est impossible toutefois, de partager entièrement les vues et l'opinion de la plupart d'entre eux sur les moyens usités pour faire prospérer l'industrie minérale, unique but de notre institution... Éclairer, encourager les particuliers sur les améliorations, les innovations les plus importantes, leur fournir des exemples des modèles dans la formation de quelque grand établissement nouveau et former en même temps des hommes instruits, exercés dans les applications et capables de fonder et de développer des établissements analogues sont sans doute un des meilleurs moyens de rendre à l'industrie de véritables services...⁵⁹

Les cahiers des charges auxquels on attache tant d'importance à Paris, n'en ont véritablement que là et dans la réalité ne sont guère propres à faire le succès des mines. Il est rare qu'ils aient leur exécution. Il est presque impossible de l'exiger ou du moins de l'obtenir, si ce n'est lorsque des intérêts de nature différente et appelés entre eux rendent vraiment nécessaire l'intervention du gouvernement. D'ailleurs, quand le principe sur lequel est fondée cette méthode des cahiers des charges ne serait pas essentiellement vicieux, et ne reposerait pas principalement sur une fausse supposition des parties qui ne sont pas encore connues avec celles qui peuvent l'être déjà quand on accorde la concession, l'application courrait encore bien des risques d'être faite d'une manière fautive. Ces personnes qui décident ici, et qui imposent ces conditions, étrangères comme elles le sont presque toujours à la connaissance précise des localités, sauraient-elles avoir des données suffisantes, pourraient-elles apprécier effectivement les ressources, les difficultés et toutes les circonstances accessoires des exploitations, non seulement pour le présent, mais pour un long avenir ? Les plans d'une exploitation naissante ne suffisent pas pour procurer ces données indispensables. Que d'éléments variables d'ailleurs dans le cours d'une exploitation, que de choses éventuelles qui ne peuvent être fournies d'avance au calcul ! Dans l'impuissance de bien faire, on fait pour le moins mal, soit, mais es-il raisonnable de donner ces opinions conjecturales, comme des obligations immuables et qu'il faut exécuter quoiqu'il puisse arriver ? Pourrait-on avec quelque raison exiger qu'elles prévalussent sur les vues d'hommes instruits, directement intéressés au succès des établissements, résidant sur les exploitations, en ayant continuellement tout l'ensemble et tous les détails sous les yeux, et faisant de toutes, leurs circonstances, leurs recherches, et leurs méditations ? Il y aurait ce me semble quelque absurdité à le prétendre, mais alors de quelle valeur sont donc ces cahiers des charges ? On demandera dira-t-on et l'on obtiendra des permissions pour les modifier mais que de temps et de formalités pour y parvenir ! Cela n'est véritablement pas praticable. À ces réflexions, je pourrais en ajouter beaucoup d'autres, mais il suffit à mon but d'avoir indiqué la vue de cette méthode à laquelle pourtant semble principalement attachée l'utilité ou ce qui revient au même, l'existence du Corps des mines. Je viens seulement en tirer cette conséquence, qu'un projet qui tendrait à garantir la bonne exploitation des mines métalliques si difficiles, si importante et si négligée en France et qui ferait sortir cette garantie non de l'intervention illusoire et dangereuse du gouvernement, mais seulement de la combinaison des intérêts particuliers des exploitants, un projet qui assurerait en même temps le développement des connaissances, qui répandrait le goût de cette industrie dans toute une contrée, formerait des hommes véritablement consommés dans l'application de toutes les parties de l'art des mines, offrirait un exemple encourageant et mettrait à la disposition de l'administration de nombreux moyens de répandre et de porter dans d'autres parties de la France la même industrie, qu'un tel projet

⁵⁹ Sur la définition du rôle industriel de l'État à cette époque, Cf. B. BELHOSTE, *La formation d'une technocratie, l'École polytechnique et ses élèves de la Révolution au Second Empire*, Paris, Belin, 2003, p. 136.

dis-je, doit naturellement exciter l'intérêt de notre administration, à la pénétration duquel les vices graves et l'insignifiance de l'état actuel des choses n'ont pu manquer de se révéler déjà...

Les divers établissements qui se développeraient se prêteraient de mutuels secours et par leur multiplicité écarteraient les chances défavorables, les incertitudes, les dégoûts, les erreurs graves, les vices d'administration qu'on a tant à redouter dans les entreprises particulières et isolées. On aurait moins à craindre aussi les mesures fausses, les demi-moyens, les suspensions de travaux et la variation des vues qui consomment si souvent en pure perte la fortune des particuliers trop faciles à se décourager comme à s'enthousiasmer, ou trop avides de jouir promptement. Les connaissances, l'expérience et tous les secours des sciences qu'exigent ces opérations, mais qu'il est bien difficile de réunir pour une exploitation particulière, se trouveraient facilement pour une entreprise semblable. La protection spéciale et les encouragements du gouvernement qui ne peuvent guère s'appliquer à une entreprise bornée et d'un intérêt tout à fait privé, viendraient naturellement et avec toute raison affermir celle-ci qui offrirait un intérêt fort grand et en quelque sorte national.

La participation que devrait avoir ici le gouvernement consisterait principalement à encourager l'entreprise par son approbation qui exciterait la confiance générale, à y prendre lui-même un intérêt direct et à devenir actionnaire comme pourrait le faire un particulier, mais sans prétendre à aucun privilège, à lui fournir l'assistance d'hommes expérimentés dans l'art des mines, mais sans prétendre à régler d'autorité les conditions de l'association, la marche de l'entreprise et la direction des travaux, à lui offrir des ressources comme consommateur, mais sans s'immiscer autrement que les autres intéressés dans ses opérations commerciales. Il pourrait à très peu de frais lui fournir des moyens précieux pour former les sujets qui lui seraient nécessaires successivement, les directeurs d'établissements, les chefs d'ouvriers, les constructeurs, les fondeurs, les mécaniciens, etc., et déjà il pourrait lui en fournir de tous formés. Il mettrait à la disposition les modèles des meilleures machines, des meilleures sortes de fourneaux, l'aiderait des ressources que présentent l'école et le laboratoire de Paris, et quelques manufactures de produits chimiques s'élèveraient, suivant l'opportunité des lieux, à côté des exploitations dont elles deviendraient les auxiliaires, il l'aiderait encore puissamment en ordonnant ou favorisant quelques voyages jugés les plus utiles dans les contrées étrangères où les mêmes genres d'industrie sont le plus perfectionnés. Quelques affectations de bois, comme cela est l'usage, quelques avances, quelques prêts avec de bonnes garanties, mais à des conditions peu onéreuses achèveraient d'exciter la confiance et d'assurer le succès. Tous ces encouragements n'entraîneraient pas le gouvernement dans de grandes dépenses. Il se trouverait par suite une ample indemnité, et le succès de cette entreprise préparerait celui de plusieurs autres dans les diverses contrées métallifères de la France.

Sans prétendre à aucune influence par son autorité, il est évident que le gouvernement en aurait constamment une très grande comme intéressé et comme étant représenté par des agents qui seuls auraient les connaissances nécessaires à la prospérité de l'entreprise. La confiance des intéressés les placerait naturellement à la tête des établissements sans qu'il fût nécessaire d'en imposer la condition. En un mot son influence ne s'exercerait pas en ordonnant, en prescrivant, mais en éclairant, en surveillant, en encourageant, seul genre d'influence qu'un gouvernement tel que le nôtre, doit être jaloux d'exercer sur l'industrie, toute autre à plus d'inconvénients que d'avantages.

Je ne m'arrêterais pas à rechercher les conséquences que de pareilles entreprises qui se multiplieraient infailliblement auraient relativement à l'esprit, à l'utilité réelle et peut-être à la forme de l'administration des mines. Il est vraisemblable qu'en accumulant sur ses principaux points de la France riches en exploitations, un certain nombre d'ingénieurs expérimentés et pleinement versés dans les connaissances de ces localités, on serait conduit naturellement à établir par suite, divers collèges de mines, tels que ceux auxquels l'Allemagne a dû depuis longtemps la prospérité de son industrie minérale. Ces collèges spéciaux étendraient facilement leur surveillance et leur favorable influence, sur un plus grand nombre de branches, incomparablement plus utiles qu'un conseil général, sans rapports directs avec les établissements industriels, et que, malgré ses grands talents, sa position isolée et l'esprit qui en résulte doit rendre plus enclin à favoriser le développement des écritures que le développement de l'industrie...⁶⁰

De Rozière

2) Un État présent dans un cadre original⁶¹

De Rozière est donc libéral, et le revendique clairement dans ses courriers adressés à sa hiérarchie. Pour autant, son propos, en terme de politique économique, ne se limite pas à ses conceptions. Il est aussi un militant actif d'un renouvellement du rôle de l'État et de son Corps d'appartenance auprès de l'industrie nationale. Rien ne laisse supposer qu'il ait été, comme beaucoup de ses successeurs, en contact et sous l'influence des écrits de Saint-Simon. Pour autant, si son libéralisme est essentiellement confiné à la sphère commerciale, le rôle qu'il

⁶⁰ AN F14/2737/1, Courrier de Rozière au directeur général des Mines, Paris, le 8 juin 1819.

⁶¹ En ce sens, il ne s'oppose pas non plus, sur ce point, à Jean-Baptiste Say, qui s'inscrivait dans le sillage de Smith à propos du rôle économique et productif de l'État. Cf. M. BASLÉ & ..., *Histoire des pensées économiques, Les fondateurs*, Paris, Sirey, 1993, p. 105.

attribue au Corps des mines : « Faire prospérer l'industrie minérale, unique but de notre institution », passe aussi par une intervention sélective de l'État. Celui-ci ne doit pas entraver l'initiative privée. S'il déclare : « Ce n'est, je crois, ni l'intervention trop sentie, trop minutieuse, trop exigeante de l'administration dans les intérêts particuliers, ni sa pente excessive à vouloir prescrire des conditions dans des choses où toutes les entraves à la liberté dont en définitif et malgré les apparences contraires, un véritable fléau, ce n'est pas même la prétention à prévenir les inconvénients de la concurrence entre les établissements nouveaux et les anciens (quelque louable qu'en soit le désir) qui hâteront le développement de cette partie de l'industrie en France⁶². »

Mais cela ne signifie pas une passivité ou une mise en retrait de l'administration. Il s'agit au contraire « d'éclairer » dans tous les sens du terme, les industriels. Le rôle du Corps des mines, par rapport à ces orientations, consisterait d'abord à former les ingénieurs à même d'ériger et conduire les établissements industriels. En ce sens, il milite pour affirmer la place des ingénieurs civils des mines, alors que cette catégorie d'ingénieurs vient à peine d'être constituée à l'École des Mines de Paris, et que les ambitions de celle de Saint-Étienne la cantonne encore à des objectifs modestes. Il faut tenir compte des lacunes manifestes qui se signalent dans la conduite des exploitations minières. Mais cette orientation ne se limite pas à une préconisation déjà appliquée d'ailleurs. Le rôle de conseil porte aussi vers la diffusion de la connaissance, des dernières innovations, de proposer des modèles⁶³. De ce point de vue, une certaine constance apparaît dans les idées de Rozière, preuve d'ailleurs qu'y chercher une influence exogène serait sans doute une erreur. En effet, les premières affirmations en faveur d'un renouvellement de la politique industrielle et minière ne sont pas rédigées à la chute de l'Empire, mais à chaque fois que l'occasion se présente, comme, par exemple, au moment de son affectation dans l'est de la France. En effet, alors qu'il est chargé d'expertiser les potentialités des gisements abandonnés de Giromagny et de Plancher-les-Mines, il manifeste déjà, vis-à-vis des orientations du Conseil des mines, une liberté de ton et d'idées assez étonnante. Il n'est pourtant pas un idéologue et son propos est d'ailleurs éloigné de toute forme de dogmatisme. C'est d'abord en s'appuyant sur des faits, des cas concrets de ressources minières pas ou mal exploités qu'il construit son argumentation. Dès le Consulat, il milite en faveur d'un rapprochement avec le modèle minéral allemand : « Nous n'avons pas de moyen plus assuré, pour développer cette portion intéressante de l'industrie⁶⁴, que de nous rapprocher pour l'administration de ce qui est en usage en Allemagne. Il protégera donc par tous les moyens qui sont à sa disposition, la reprise des travaux de Giromagny, Plancher-les-Mines, etc. et pour avoir une influence plus directe, il sera lui-même actionnaire, mais pour une faible portion, afin de ne pas dominer dans le Conseil d'administration.

Au surplus, ce qui doit décider principalement du succès d'un établissement de ce genre, c'est l'art avec lequel il est dirigé. Si l'exploitation des mines métalliques a eu si peu de succès en France, où elles sont cependant abondantes, il faut en accuser l'ignorance de ceux qui entre les mains desquels la plupart ont été livrés. On peut le dire, au moins d'une manière générale, ce ne sont point les mines riches qui prospèrent, ce ne sont point les mines pauvres qui sont abandonnées, ce sont celles dont les travaux sont bien ou mal conduits. Quel qu'étrange que puisse paraître cette assertion, elle a eu peu d'exceptions jusqu'ici. Nouvelle raison pour que le gouvernement ait une inspection active, non pas sur ce qui concerne l'administration des fonds qui doit être entièrement confiée aux intéressés citoyens, mais sur la direction des travaux⁶⁵. »

Document n°6

Aux membres composant le Conseil des mines

Rozière ingénieur
Au conseil

Par le mode de concession que je propose, l'établissement, quoiqu'appartenant à une société de particuliers, demeurerait en quelque sorte national : le gouvernement y prenant seulement une part médiocre dans les avances comme dans les produits, ainsi que cela se pratique dans quelques pays de l'Allemagne et l'exploitation restant

⁶² Il évoque l'industrie minérale. F14/2737/1, Courrier de Rozière au directeur général des Mines, Paris, le 8 juin 1819. Cet argumentaire n'est pas propre à de Rozière, elle est rappelée par le ministre du Commerce en 1828. Cf. à ce sujet, J. ROCHAT, « Un libéralisme pragmatique : une approche de l'économie politique des ingénieurs des Mines par leur contribution à la jurisprudence des sociétés anonymes, 1807-années 1840 », *Actes du colloque Les ingénieurs des Mines : cultures, pouvoirs, pratiques*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2012, p. 134-135.

⁶³ AN F14/2737/1, Courrier de Rozière au directeur général des Mines, Paris, le 8 juin 1819.

⁶⁴ Celle des mines.

⁶⁵ AN, F14, Rapport fait aux préfets des départements du Haut-Rhin et de la Haute-Saône, et au Conseil des Mines, sur la reprise des travaux des mines de Giromagny, Plancher-les-Mines... par les citoyens Rozière et Houry, ingénieurs des mines, Colmar, le 18 vendémiaire an XI^e. En ce sens, l'affirmation progressive du rôle des gardes mines au sein de l'administration des Mines a pu constituer une forme d'application, au moins partielle et tardive, des principes techniques que de Rozière souhaitait conforter, pour ce qui concernait l'action de son Corps.

entièrement sous la direction immédiate du Collège des Mines. Mode de concession, j'ose le dire, propre à relever en France l'exploitation des mines métalliques qui exige tant de suite dans les travaux, et à lui donner une solidité qu'elle acquérait difficilement, livrée à l'instabilité des volontés et des fortunes particulières. L'expérience, vous le savez mieux que moi, Messieurs, n'est que trop d'accord avec ce que j'avance. Un tel mode de concession utile à l'État ne le serait guère moins au Corps des mines en particulier, mais l'attrait de vous soumettre mes réflexions m'écarte trop de mon sujet actuel...

Conclusion

La notice consacrée à François Michel de Rozière sur le site Annales.org commence par la remarque suivante : « En dehors de son œuvre égyptienne, François Marie de Rozière est presque un inconnu. » Pourtant, le parcours et la pensée du personnage sont riches. La vie de Rozière a été certes marquée par la campagne d'Égypte, tant celle-ci a pu aussi exercer une influence bien au-delà de son retour en France, du fait de la lenteur dans l'achèvement de la publication. Pour autant, son action au sein des arrondissements minéralogiques, où ses mutations successives l'ont conduites, a été, malgré les infirmités contractées au cours de sa carrière, décisive. Professeur à l'École des mines de Saint-Étienne, quelques années après la création de celle-ci, son rôle n'a certes rien de comparable à celui d'un Beaunier, mais son parcours présente tout de même des similitudes. En outre, pendant ses années stéphanoises, de Rozière a été amené à résoudre une des missions les plus épineuses du droit des mines en France, à travers le découpage des différentes concessions houillères, imposant ainsi la loi de 1810, alors que celle-ci était combattue, repoussée par les propriétaires du sol. Mais et surtout, de Rozière confirme, comme le démontrait déjà le portrait de l'ingénieur des Mines de Champeaux, que le Corps des mines présente, au moins jusqu'à la purge de 1832, une diversité et une liberté de ton, au sein desquelles la place est laissée à l'exposition d'une pensée libérale, girondine. L'État conserve sa place, non comme créateur d'un ordre productif, de normes, mais comme l'institution capable de créer le cadre nécessaire à l'épanouissement de l'industrie. Déchargé de ses attributions commerciales, et, dans une certaine mesure, juridique, l'État pourrait se concentrer, pour ce qui concerne l'industrie minérale, sur ses missions de conseil technique.

De Rozière décède le 4 décembre 1842, sans avoir pu, contrairement à de Champeaux, se placer au service d'entreprises privées à sa retraite, sans doute en raison de ses infirmités qui ont handicapé une grande partie de sa carrière.

Les lignes suivantes constituent sa dernière réaction et résistance.

Document n°7

Copie d'une lettre de M. de Rozière, inspecteur divisionnaire⁶⁶ honoraire au Corps royal des Mines à M. le directeur général des Ponts-et-Chaussées et des Mines⁶⁷ :

Je viens de recevoir votre lettre du 15 mai par laquelle vous me faites l'honneur de m'informer que le Roi, sur votre proposition, a bien voulu m'accorder le brevet honoraire d'Inspecteur divisionnaire au Corps royal des Mines. Je vous prie d'agréer mes remerciements pour cette faveur. J'en ai été d'autant plus touché qu'un homme de mon caractère, sans adresse, sans intrigue et sans coterie, a toujours droit de s'étonner quand il rencontre de la bienveillance ou seulement de la justice.

Vous présenter, Monsieur le Directeur général, des observations ou des plaintes sur ma retraite me siérait mal, lorsque les longs services de M. Duhamel et les titres si respectables de M. Baillet n'ont pu les défendre contre l'exigence des mêmes circonstances, et je sais aussi que le vase d'argile n'a pas le droit de dire au potier « pourquoi me brises-tu ? »

J'ai regret toutefois de quitter le Corps des mines quand un administrateur impartial et éclairé vient à se trouver à sa tête, et surtout avant d'avoir pu entrer, à mon rang d'ancienneté, au conseil qu'il préside. Il est vrai que ma manière d'envisager la législation toute exceptionnelle qui régit les mines diffère un peu de celle qui précédemment semblait dominer au conseil, mais après tout la diversité des opinions n'est-elle pas la meilleure garantie des discussions approfondies ? J'oublie que je suis le vase d'argile. Veuillez me pardonner, monsieur le directeur général, cet écart d'un moment.

Je vous prie d'agréer l'hommage de la vénération et du respect avec lequel je suis et serai toujours.

Nevers, le 21 mai 1832

⁶⁶ De Rozière se voit donc accorder, à l'occasion de son départ en retraite, une promotion, alors que de Champeaux est maintenu, nous l'avons évoqué dans le Marteau pilon précédent, au grade d'ingénieur en chef de 1^{re} classe.

⁶⁷ AN, F14/2737/1, De Rozière, Courrier au directeur général des Ponts-et-Chaussées et des Mines, Nevers, le 21 mai 1832.